

RAPPORT 2021
ANNUEL 2022

Centre
de services scolaire
des Chênes

Québec 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nous sommes fiers de faire état, dans les pages qui suivent, des faits et gestes posés en 2021-2022, par l'ensemble des dirigeants et membres du personnel.

La réalisation de ce rapport annuel est un exercice important car il demeure un moment privilégié pour faire le point sur tout ce qui a été accompli au cours de l'année qui vient de s'écouler. Nous poursuivons notre démarche d'amélioration continue et sommes en constante évolution afin d'assurer les meilleures conditions de réussite aux élèves qui nous sont confiés.

Vous constaterez, à la lecture de ce rapport, que le Centre de services scolaire des Chênes continue de tout mettre en œuvre pour assurer à sa clientèle des services de qualité et des projets inspirants dans tous ses établissements. C'est là l'essence même de son engagement.

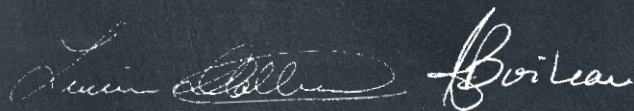
Au-delà de l'expertise des membres de son personnel, l'une des forces incontestables de notre centre de services scolaire est de toujours assurer à sa clientèle des services d'experts spécialisés de qualité accessibles dans ses établissements. À tout cela, il faut ajouter les efforts continus d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA), de même que des gestes concrets favorisant les saines habitudes de vie au quotidien.

Qu'il nous soit permis de saluer toutes ces femmes et tous ces hommes qui, dans leur quotidien, ont posé les gestes qu'il fallait poser pour donner à nos 15 535 élèves (jeunes et adultes), tous les outils nécessaires à leur réussite. Qu'ils soient enseignants, professionnels, membres du personnel de soutien, cadres, parents... chacune et chacun méritent notre plus haute considération.

Évidemment, l'année 2021-2022 a eu comme toile de fond les bouleversements causés par la pandémie de COVID-19 qui a imposé à toutes et tous d'évoluer à nouveau dans cette réalité en poursuivant ces pratiques. Le défi auquel nous avons face fut colossal et malgré cela, nous l'avons relevé avec brio.

Également, la dernière année fut une année historique pour le Centre de services scolaire des Chênes. Nous avons assisté à l'ouverture officielle de la nouvelle école primaire de la Marconi, à l'avancement des travaux menant à la construction de la nouvelle école secondaire et de l'école des 2 Rivières, à l'ouverture du Centre Alessa (secteur alimentation), au réaménagement de l'école Marie-Rivier, sans compter les nombreux projets de maintien des bâtiments. Notre paysage scolaire change pour le mieux et il faut s'en réjouir au plus haut point. Nos besoins sont indéniables pour la clientèle de notre territoire.

Nous avons toutes les raisons d'aborder cette nouvelle ère en éducation avec optimisme. Il ne fait aucun doute dans notre esprit que les parents et les membres du personnel nous permettront de réaliser de grandes choses en 2022-2023 et pour les années à venir.



Lucien Maltais
Directeur général
Centre de services scolaire
des Chênes

Annie Boileau
Présidente
Conseil d'administration

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

1.1 Le centre de services scolaire en bref	2
Déclaration de service	3
Notre vision	4
1.2 Faits saillants du Centre de services scolaire des Chênes	5
1.3 Services éducatifs et autres services.....	9
Comité culturel - Plan d'action 2021-2022	9

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.1 Conseil d'administration	13
2.2 Autres comités de gouvernance.....	25
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	27
2.4 Divulgarion d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	27

3. RÉSULTATS

3.1 Plan d'engagement vers la réussite	28
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence.....	35
3.3 Procédure d'examen des plaintes.....	37

4. UTILISATION DES RESSOURCES

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire.....	38
4.2 Ressources financières	39
4.3 Gestion et contrôle des effectifs.....	41
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	43
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	43
Nouvelle école Des 2 Rivières	43
Nouvelle école secondaire E	43
Réaménagement de l'école Marie-Rivier	43
Nouvelle école primaire à Lefebvre	43
Nouvelles demandes (PQI 22-32).....	43
Projet de maintien des bâtiments	44
Projets d'entretien.....	44
Parc-écoles.....	44
Santé et sécurité	45
Gestion contractuelle	45

5. ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

Rapport du Protecteur de l'élève.....	48
5.1 Bilan du transport scolaire	49
5.2 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises.....	50
Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone	57

1.1 Le centre de services scolaire en bref

NOS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Écoles primaires :

Bruyère/Saint-Charles
 Christ-Roi
 Duvernay
 Frédéric-Tétreau/Immaculée-Conception
 Saint-Majorique
 Saint-Félix de Kingsey
 Des 2 Rivières
 Saint-Guillaume
 Saint-Bonaventure
 Notre-Dame-du-Rosaire/Sainte-Marie
 Saint-Étienne
 De la Marconi
 Saint-Joseph
 Saint-Louis-de-Gonzague
 Saint-Nicéphore
 Saint-Pie X
 Saint-Pierre
 Saint-Simon/L'Aquarelle
 Notre-Dame du Bon-Conseil
 Carrousel
 Saint-Eugène
 L'Àvenir
 Notre-Dame de Durham-Sud
 Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre
 Cyrille-Brassard
 Jésus-Adolescent
 Roméo-Salois
 Des Horizons (alternative)
 Aux Quatre-Vents/Le Relais
 Saint-Jean-de-Wickham
 À l'Orée-des-Bois
 Du Sentier

Écoles secondaires :

Jean-Raimbault
 Jeanne-Mance
 Marie-Rivier
 La Poudrière
 Parcours axés sur l'emploi

Formation professionnelle

Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

Formation générale aux adultes

Centre de formation générale aux adultes Sainte-Thérèse

Service aux entreprises

(SAE Centre-du-Québec)

Les services

(situés au Centre Saint-Frédéric – Siège social, 457 rue des Écoles)

- Administration générale / Direction générale
- Secrétariat général / Service des communications
 - Service des ressources éducatives aux jeunes (transport scolaire et orthophonie)
 - Service des ressources humaines
 - Service des ressources financières
 - Service des ressources matérielles
 - Service des technologies de l'information

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

1.1 Le centre de services scolaire en bref (suite)

15 535 ÉLÈVES EN 2021-2022

- Préscolaire (4 ans et 5 ans) et primaire :
8 056
- Secondaire :
5 347
- Formation professionnelle :
1 175
- Formation générale des adultes :
957

DÉCLARATION DE SERVICE

Le Centre de services scolaire des Chênes s'assure que les personnes relevant de sa compétence reçoivent des services éducatifs de qualité dans l'ensemble de la MRC de Drummond.

À cet égard, il met à la disposition des établissements un ensemble de moyens pédagogiques et administratifs et soutient la diversité des offres de service sur le plan des ressources pédagogiques, humaines, financières et matérielles.

DES SERVICES DE QUALITÉ

Le centre de services scolaire organise des services éducatifs pour les élèves du primaire, du secondaire, de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle. De plus, il offre des services de formation continue par l'entremise du Service régionalisé aux entreprises.

Ses objectifs reposent sur des constats partagés portant sur la réussite de ses élèves, grâce à la compétence et à l'engagement des membres de son personnel ainsi qu'à la qualité et à la diversité de ses programmes et de ses services. Toute l'organisation demeure en démarche d'amélioration continue.

MOYENS DE COMMUNICATION

Un ensemble d'articles, de descriptions et de documents sont mis à la disposition de la population pour rendre accessibles les informations pertinentes concernant l'offre de service du centre de services scolaire. À cet égard, celui-ci met à la disposition du public des documents relatifs aux politiques et au cadre d'organisation de ses services et de ses programmes.

Des brochures et des dépliants sont disponibles pour répondre à des besoins plus approfondis d'information. Le site Internet www.cssdeschenes.gouv.qc.ca contient un ensemble de rubriques et de références à des contenus pédagogiques et administratifs.

Vous pouvez nous joindre en vous adressant au *Secrétariat général et Service des communications*

LIRE

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

1.1 Le centre de services scolaire en bref (suite)

NOTRE VISION

Conformément à son *Plan d'engagement vers la réussite, Un engagement partagé... en toute cohérence!*, le Centre de services scolaire des Chênes se démarquera :

- Par la **CONFIANCE** qu'il a envers tous ses élèves, leur potentiel et leur réussite ;
- Par la **RECONNAISSANCE** des compétences de son personnel et de son potentiel ;
- Par sa **RECHERCHE SOUTENUE** et l'intégration de données probantes et crédibles dans ses actions ;
- Par un **PARTENARIAT FORT** tant avec les parents des élèves, qu'avec ses partenaires externes ;
- Par sa volonté de toujours viser l'atteinte d'un plus **HAUT NIVEAU DE RÉUSSITE** pour tous ses élèves, jeunes et adultes.

TROIS ÉLÉMENTS QUI NOUS ANIMENT :

LE RESPECT... qui s'exprime par l'ouverture à l'autre, la bienveillance et la considération, le comportement éthique empreint de civisme et la collaboration saine basée sur la confiance mutuelle.

L'ENGAGEMENT... qui s'exprime par la participation active de l'élève à ses apprentissages, mais aussi par l'implication de chacun et de chacune (*membres du personnel, parents ou partenaires*) au développement de son potentiel.

LA PERSÉVÉRANCE... qui s'exprime chez l'élève comme chez les membres du personnel et les parents par la mise en œuvre de sa volonté en faisant preuve de patience pour poursuivre une action (*apprentissage, enseignement, accompagnement, etc.*) et ce, malgré les difficultés rencontrées.

ETUDIÉRIER

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

1.2 Faits saillants (suite)

SEPTEMBRE 2021

Retour sur un été historique : mise en chantier et concrétisation de grands projets d'infrastructures

Voici les principaux projets : école primaire de la Marconi, école primaire des 2 Rivières à Saint-Lucien, école secondaire dans le secteur Saint-Nicéphore, Centre Alessa du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau, réaménagement de l'école secondaire Marie-Rivier et divers travaux issus du programme de Maintien des bâtiments du ministère de l'Éducation dans plusieurs écoles.

École Duvernay – Au centre d'une importante annonce du gouvernement du Québec

L'établissement s'est vu l'octroi d'une aide financière de 331 000 \$ dans le cadre du déploiement du projet éducatif *L'agroalimentaire s'invite à l'école* (AAIE).

Nouveau programme-cycle au préscolaire

S'adressant aux enfants de la maternelle 4 ans et de la maternelle 5 ans, le mandat de ce programme est de favoriser le développement global de tous les enfants et de mettre en œuvre des interventions préventives afin de répondre aux besoins de chacun. Il offre ainsi à tous des chances égales de se développer à travers cinq domaines de développement.

Don de véhicule de Drummondville Ford au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

Avec la collaboration de Ford Canada, le concessionnaire drummondvillois a remis un tout nouveau Ford Explorer 2021 au programme de mécanique automobile du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau.

OCTOBRE 2021

Migration des adresses de courrier électronique

En tant qu'organisation liée au ministère de l'Éducation, cette modification complexe fut apportée afin de rencontrer les exigences associées aux normes gouvernementales entourant ce changement.

Relocalisation du CFER

Installé temporairement dans les locaux du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau, suivant l'incendie de son immeuble en janvier 2020, le CFER a officiellement été intégré à l'école La Poudrière.

L'école Jean-Raimbault souligne la première Journée nationale de la Vérité et de la Réconciliation

Différentes activités ont été mises sur pied par le personnel et les élèves afin de sensibiliser la population étudiante aux réalités vécues par les enfants de pensionnats autochtones.

NOVEMBRE 2021

Les orthophonistes du CSS deviennent des références provinciales grâce à un nouvel outil

Lyne Beauchemin, Mélissa Girardin, Karine Messier et Julie St-Onge se sont distinguées suivant la création et la diffusion gratuite de *Graphone*, un outil soutenant l'enseignement de la lecture auprès des lecteurs débutants ou en difficulté.

L'appareil PolyX50 s'implante dans les écoles

Le Service des technologies de l'information ainsi que le Service des ressources éducatives aux jeunes ont travaillé très fort dans le but de présenter une solution à prix très avantageux. Cet équipement permet entre autres des rencontres à distance, la création de capsules, des événements culturels virtuels, de l'enseignement à distance et des projets avec d'autres classes.

ENSEIGNER

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

1.2 Faits saillants (suite)

La Caisse Desjardins de Drummondville remet 10 000 \$ à l'école Jean-Raimbault

Par le biais de son Programme TOP LÂ, qui vise à supporter des projets scolaires dans la région, la Caisse a permis à l'établissement d'enseignement secondaire de faire l'acquisition du matériel nécessaire en vue d'offrir à ses élèves un tout nouvel espace aménagé et convivial sur la surface gazonnée située à l'avant de l'école.

Des fondations solides pour l'école E

C'est environ 177 000 kilos d'acier d'armature qui auront été livrés, placés et attachés par les ouvriers dans les coffrages de bois avant d'y couler 2 248 tonnes de béton et ce, seulement dans le cadre de la réalisation des empattements du bâtiment. Un chantier scolaire d'une envergure sans pareille!

DÉCEMBRE 2021

Campagne Centraide : une contribution de 21 353 \$

Durant la campagne annuelle de Centraide Centre-du-Québec, le personnel du CSS s'est mobilisé afin de recueillir cette somme, visant à soutenir les enfants et les adultes dans le besoin. Une augmentation de près de 2 000 \$ comparativement au montant récolté l'année précédente.

Reportage au sujet du programme Mécanique de véhicules lourds routiers – Autobus urbains

Le Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau a accueilli des membres de l'Association de transport urbain du Québec (ATUQ) afin d'annoncer officiellement le lancement de la toute première cohorte du DEP-MVLR adapté aux autobus urbains. Considérant que les installations sont adaptées pour l'enseignement de l'entretien des autobus hybrides et électriques, avec l'imminence de l'électrification des transports en commun, cette formation tombe à point!

Blitz de recrutement pour le Service des ressources humaines

Par le biais de différentes plateformes numériques, ce blitz fut l'occasion pour l'équipe de recrutement de rencontrer des candidates et candidats de qualité, prêts à répondre aux défis du monde scolaire.

JANVIER 2022

Télétravail et enseignement à distance : le Service des technologies de l'information contribue

L'accroissement soudain du nombre de cas de COVID-19 occasionné par le variant Omicron a forcé l'organisation à basculer rapidement à l'enseignement et au travail à distance. L'équipe du STI a été sollicitée comme jamais, afin de répondre à la demande. En effet, ce sont plus de 120 appels par jour qui furent traités par le centre d'appels durant cette période.

FÉVRIER 2022

Le Fonds du Grand Mouvement Desjardins remet la somme de 345 000 \$ pour la phase II de la Maison GARAF

Cet important appui financier a rendu possible la concrétisation d'infrastructures nécessaires au déploiement de 35 projets offerts aux écoles primaires et secondaires, tout comme l'accueil de plus d'un groupe à la fois sur le site de la Maison GARAF.

Programme d'identification visuelle du Gouvernement du Québec : le Service des communications s'affaire à la transition

Requérant de multiples modifications et adaptations, cette importante transition vers la nouvelle image gouvernementale s'est transposée notamment jusqu'aux véhicules de service du CSS, qui sillonnent à présent la région parés des nouvelles couleurs officielles de l'organisation.

Implantation d'équipes collaboratives dans les écoles

L'année scolaire 2021-2022 a vu naître de nouvelles équipes vivant à plein la planification des apprentissages essentiels en mathématique, en français, en anglais ou en univers social afin de concevoir des séquences d'apprentissages, et ce, tant au primaire qu'au secondaire. Engagement à très long terme de la part du personnel enseignant, des professionnels et des cadres, cette pratique permet de favoriser la réussite de l'ensemble des élèves.

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

1.2 Faits saillants (suite)

MARS 2022

Élaboration du Plan d'engagement vers la réussite et du projet éducatif

Plusieurs actions ont ainsi été entreprises dès la fin de l'hiver 2022 afin de rencontrer le calendrier de production des outils stratégiques du ministère de l'Éducation. Différents acteurs du milieu ont uni leurs efforts au sein d'un comité afin de mettre en place le PEVR 2023-2027. Parmi les mandats du comité, en voici les principaux : élaborer et proposer au CSS un PEVR, conformément à l'article 209.1 – analyser les résultats des élèves et formuler des recommandations au CSS sur l'application du PEVR approuvé par le CSS – promouvoir, auprès des établissements, les pratiques éducatives, incluant celles en évaluation, issues de la recherche et liées aux orientations du PEVR – donner son avis au CSS sur toute question relative à la réussite des élèves. Le PEVR 2023-2027 constitue donc la pierre angulaire des différentes actions de notre réseau pour les prochaines années.

Le CFER fabrique des sacs à livres pour les élèves de l'école de la Marconi

Ayant vécu d'importants changements dans les dernières années, le CFER demeure malgré tout une école-entreprise où l'on favorise l'objectif suivant : le développement de citoyens engagés, de travailleurs productifs et de personnes autonomes. C'est dans cette optique que le CFER a répondu à la demande d'enseignantes de l'école de la Marconi, grâce au soutien de Julie Bergeron, couturière, en fabriquant de magnifiques sacs à livres, fièrement installés sur les chaises des élèves.

Comité culturel du CSS des Chênes : de belles activités proposées

Performances musicales et découvertes artistiques, tout est mis en œuvre par le personnel impliqué afin de faire vivre des expériences exaltantes et enrichissantes aux élèves.

Évolution des travaux à l'école Marie-Rivier

À la suite du déménagement du secteur alimentation du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau dans son tout nouveau bâtiment (Centre Alessa), d'importants travaux de réaménagement se sont amorcés dans les locaux désormais vacants de l'établissement scolaire.

AVRIL 2022

Inauguration de l'école de la Marconi

C'est en présence de nombreux dignitaires, dont M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation, que fut inaugurée cette toute nouvelle école primaire, à l'architecture caractéristique des établissements scolaires nouvelle génération, à savoir : large fenestration, espaces communs invitants, accents de bleu et des matériaux du Québec, principalement le bois et l'aluminium. Notons qu'une aide de 20 M\$ avait été accordée par le ministère pour ce projet, en vertu du *Plan québécois des infrastructures 2019-2029*.

Offre de services au secondaire

Les cinq principes directeurs de ce vaste chantier, issus d'une réflexion collective : assurer un curriculum viable et garanti en permettant à tous les élèves d'avoir la même qualité d'enseignement et en accordant le temps d'enseignement nécessaire pour les apprentissages – favoriser l'accès aux programmes particuliers en bonifiant l'offre de services, en éliminant les critères de sélection et en réduisant les coûts reliés aux programmes particuliers – favoriser le principe d'école de territoire en privilégiant que chaque élève fréquente son école de quartier – offrir un milieu de vie bienveillant répondant aux goûts et aux intérêts des élèves qui le fréquentent – optimiser les ressources en cohérence avec nos priorités.

Lancement du défi Rallye-Toi : une initiative en lien avec la démarche Entreprise en santé

Afin d'inciter le personnel du CSS à adopter de saines habitudes de vie, ce rallye, composé de diverses activités à réaliser à l'école ou chez soi fut mis sur pied. Une somme de 2 500 \$ était en jeu.

CUMPTER

1.2 Faits saillants (suite)

MAI 2022

Offre de services au secondaire : un engouement médiatique important

Plusieurs médias locaux et provinciaux ont relayé la nouvelle au sujet de l'important chantier du CSS au sujet de son offre de services au secondaire.

Facteurs de risque : maux d'hôpitaux

Des enseignantes du secteur Santé du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau – Centre Alessa, dont Nancy Fournier, ont participé au tournage de l'émission *Facteurs de risque* animée par François-Étienne Paré, diffusé sur le Web et à l'antenne de Savoir média. Une belle opportunité de rayonnement pour ce programme et pour l'établissement!

De la nouveauté au Service des ressources humaines : microsite ATLAS

Implantée depuis le 9 mai, cette nouvelle plateforme vise à offrir une « *expérience candidat* » de qualité, tant à l'interne qu'à l'externe et un outil de recrutement efficace dans un marché hautement compétitif.

Nouvelle école secondaire : la Ville débute les travaux de la rue Charlemagne

Le déboisement et le dessouchage complétés, c'est maintenant au tour de la Ville de Drummondville d'entamer ses travaux afin de réaliser la continuité de la rue Charlemagne en bordure du chantier de l'école E. La nouvelle rue sera composée d'un côté d'une piste cyclable et de l'autre, d'un trottoir piétonnier.

JUN 2022

Inauguration du Centre Alessa

Yves Langlois, directeur du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau, a profité de cette occasion afin de remercier toute son équipe pour la transition des anciens locaux vers ces nouveaux locaux à la fine pointe de la technologie, sans oublier la participation remarquable de Lara Arcand, du Service des ressources matérielles.

École des Horizons : la grande gagnante du défi Rallye-toi

Remportant ainsi le prix de 2 500 \$, l'école a pu utiliser cette somme pour récompenser les élèves et le personnel. Mention spéciale à Charles-Antoine Bernard, enseignant en éducation physique et à la santé, qui a été la bougie d'allumage dans le projet à l'école.

Cirque de l'école Saint-Joseph : toujours aussi impressionnant

Le 12 mai avait lieu la neuvième représentation des arts du cirque de l'école, sous la thématique « *Au fil du temps* ». Le public fut ainsi plongé dans différentes époques, de l'apparition des dinosaures à la conquête de l'espace. Un franc succès!

Lyne Bellerive, conseillère pédagogique, reçoit le prix « Constellations »

Lors des *prix de reconnaissance en lecture* et les *prix Étincelle* du ministère de l'Éducation ont été décernés, la conseillère pédagogique, très impliquée bénévolement dans plusieurs associations, s'est vue décerner le prix « *Constellations* », récompensant un professionnel de la pédagogie qui se démarque tout particulièrement pour son travail d'accompagnement visant à intégrer la littérature jeunesse en classe. Félicitations!

ÉVALUER

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

1.3 Services éducatifs et autres services

Comité culturel - Plan d'action 2021-2022

Les orientations

(Politique culturelle de la CS)

Les actions

Échéancier

Bilan

Réviser la politique culturelle du CSSDC (adoptée en mai 2012)

Mai 2022

- Révision au printemps 2022.
- Consultation mai-juin 2022.
- Retour sur la consultation en septembre 2022.
- Adoption prévue à l'automne 2022.

6.1 Promouvoir et valoriser les arts et la culture auprès du personnel et des élèves dans chacun des établissements et de ses centres administratifs.

1- Mettre en place un agent culturel dans chacune des écoles.

1- En continu

1- La promotion de ce rôle se poursuit auprès des écoles.

2- Diffuser le mandat de l'agent culturel.

2- Juin 2022

2- Le mandat a été publié dans l'Info SREJ du 19 août 2022.

3- Diffuser des activités culturelles coup de cœur réalisées dans les écoles, avec la collaboration des agents culturels.

3- En continu

3- La diffusion se poursuit, toujours en collaboration avec les écoles.

4- Nourrir l'espace Culture sur le site web du CSSDC pour déposer l'information.

4- En continu

4- La mise à jour se poursuit en continu.

6.2 Susciter la fréquentation des œuvres et des lieux de culture, ainsi que les rencontres avec des créateurs et créatrices.

1- Mettre à jour le répertoire des sorties et le répertoire des animations culturelles sur le territoire couvert par le centre de services scolaire.

1- En continu

1- En continu avec la collaboration de l'agent de développement culturel de la MRC Drummond.

2- Faire connaître les programmes de soutien disponibles aux établissements.

2- En continu

2- En continu, notamment via l'Info SREJ ainsi qu'une rencontre virtuelle en début d'année.

3- Créer un projet qui met en lien le milieu scolaire et le milieu des arts locaux.

3- Juin 2022

3- À l'hiver 2022, des membres du comité culturel ont procédé à un grand tirage d'activités culturelles. Chaque établissement a accueilli un artiste.

4- Faciliter la participation des écoles aux activités culturelles proposées par le comité et le milieu culturel.

4- En continu

4- En continu, le comité accompagne les écoles et facilite les contacts ainsi que les communications.

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

1.3 Services éducatifs et autres services (suite)

Comité culturel - Plan d'action 2021-2022 (suite)

Les orientations	Les actions	Échéancier	Bilan
(Politique culturelle de la CS)			
6.3 Reconnaître l'apport et les compétences des différents partenaires de la région de Drummond.	1- Poursuivre l'intégration de représentants du milieu culturel au niveau du comité. 2- S'associer avec la ville de Drummondville, la MRC et les artistes et organismes locaux afin de diffuser et d'organiser : <ul style="list-style-type: none"> • une activité de présentation d'activités artistiques adaptées au monde scolaire (Passeur culturel); • des activités culturelles diverses. 	1- En continu 2- En continu	1- Nous avons réussi à maintenir la participation de divers intervenants du milieu culturel au sein du comité. À poursuivre! 2- L'activité des passeurs culturels n'a lieu que tous les 3 ans. La prochaine édition est prévue pour 2023-2024. Quant aux activités culturelles diverses, elles ont eu lieu au printemps 2022.
6.4 Reconnaître et valoriser les événements culturels de ses écoles et de ses centres.	1- Par les portes ouvertes des écoles secondaires et de la FP. 2- En mettant en place un Mérite Passeur Culturel (ex. créativité, rayonnement culturel, performance culturelle, etc.).	1- Automne 2021 2- Printemps 2022	1- Les portes ouvertes n'ont pas eu lieu. 2- Cette remise de prix n'a pas eu lieu. Le comité espère un jour aller de l'avant avec ce projet.
6.5 Mettre en valeur le patrimoine culturel du centre de services scolaire.	1- Élaboration d'un projet, par un sous-comité, qui mettrait en valeur le patrimoine culturel du CSSDC (ex. trousse culturelle historique sur l'école d'hier à aujourd'hui, capsules par des témoins de l'histoire de l'enseignement, etc.).	1- Indéterminé	1- Cette mise en valeur n'a pas eu lieu. Le comité espère un jour aller de l'avant avec ce projet.

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

1.3 Services éducatifs et autres services (suite)

Comité culturel - Plan d'action 2021-2022 (suite)

Les orientations

(Politique culturelle de la CS)

6.6 Promouvoir la langue française comme élément important du patrimoine culturel.

Les actions

1- Diffuser un panorama de la littérature régionale et drummondvilloise à l'aide d'un signet.

2- Prévoir des activités d'animation culturelle dans les classes d'accueil (élèves immigrants), sous réserve d'une aide financière.

3- Répertorier et promouvoir des activités dans le cadre de la Semaine du Français.

Échéancier

1- En continu

2- En cours

3- Indéterminé

Bilan

1- En continu avec la collaboration de l'agent de développement culturel de la MRC Drummond.

2- En classe d'accueil, 3 animations Frédéric Tétreau, 3 animations St-Louis-de-Gonzague, 4 animations La Poudrière. Au Centre jeunesse – Pavillon Laforest, 6 animations.

3- Cette promotion n'a pas eu lieu. Le comité espère un jour aller de l'avant avec ce projet.

LES STRATÉGIES ÉDUCATIVES

- Mobiliser le personnel à devenir des passeurs culturels
- Intervenir culturellement dans chaque discipline enseignée
- Enrichir l'enseignement des disciplines naturellement porteuses de culture : français, histoire et arts
- Compléter la formation des élèves au-delà des compétences disciplinaires en favorisant : la fréquentation des lieux culturels; le contact avec les artistes; la participation à la vie culturelle de l'école et du milieu ; l'expérimentation artistique et l'appréciation des arts en général

ACCUEILLIR

1. PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

1.3 Services éducatifs et autres services (suite)

De belles activités proposées par le comité culturel du CSSDC

Chaque année, le comité culturel du centre de services scolaire des Chênes se donne le mandat de faire vivre des activités culturelles à bon nombre d'élèves, à la fois pour le simple plaisir, mais aussi pour donner toujours plus de sens aux apprentissages. Pour l'année scolaire 2021-2022, le comité culturel du CSSDC a sélectionné des activités pour les élèves du primaire et pour ceux du secondaire.

SECONDAIRE

Du 14 au 18 février dernier avaient lieu les *Journées de la persévérance scolaire*, moment clé choisi par le comité culturel du CSSDC pour soutenir l'engagement scolaire des élèves du secondaire par la culture. Au cours de cette importante semaine, plus de 600 élèves répartis dans deux écoles secondaires ont eu la chance d'assister virtuellement à une conférence de Frede, une artiste de la région, qui a abordé la persévérance et l'importance de travailler fort pour atteindre ses buts. Elle a expliqué, notamment, comment ses multiples implications (Secondaire en spectacle, galas, pièces de théâtre, etc.) l'ont aidée dans son parcours scolaire. L'artiste, qui a récemment lancé son tout premier album de compositions originales francophones, a raconté son expérience aux élèves souhaitant ainsi transmettre sa passion aux jeunes et les aider à croire en leurs rêves. Une belle heure de divertissement alliant conférence et performances !

PRIMAIRE

Encore cette année, le comité culturel du CSSDC se sent privilégié par la réponse positive de plusieurs artistes de la région qui iront vivre des activités culturelles dans nos écoles primaires. En toute honnêteté, le comité espérait gâter quelques écoles... Ce sont finalement TOUTES les écoles primaires qui recevront la visite d'un ou d'une artiste d'ici la fin de l'année !

Musique, chant, art visuel, magie, danse, ce sont plusieurs arts qui seront à l'honneur, et ce, pour les petits du préscolaire jusqu'aux grands de 6^e année ! Qui sont ces artistes au grand cœur qui viendront enrichir le quotidien de nos élèves du primaire d'ici la fin de l'année scolaire ? Ce sont Marie-Hélène da Silva, Bériot, PA Lemay, Éric Maheu, Yan Beauregard (magicien), Clairinda Granger (Productions Alfred), Étienne Cyr (Imagiréalise) et les étudiantes de la Formation Danse du cégep de Drummondville sous la supervision de l'enseignante Maryse Blanchette. Nous remercions encore une fois les artistes pour leur précieuse collaboration.

Comme le dirait si bien Martin Lépine¹, « *la culture doit tout simplement envahir les salles de classe, puisque c'est un moteur, voire LE moteur, qui donne du sens à tout le reste* ». Le comité culturel du centre de services scolaire des Chênes y croit profondément et compte bien poursuivre sa mission en ce sens !

VOIR

¹ Propos de Martin Lépine tirés de l'article de Sabine Gauthier paru le 2 février 2022 : <https://www.usherbrooke.ca/actualites/nouvelles/societe/details/46908> [consulté le 21 février 2022]

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.1 Conseil d'administration

MEMBRES REPRÉSENTANT LES PARENTS :

1. **M^{me} Dominique Laporte**, représentante des parents
– District 1
2. **M. Normand Champagne**, représentant des parents
– District 2
3. **M^{me} Marie Pier Bessette**, représentante des parents
– District 3 – **PRÉSIDENTE DU CONSEIL**
4. **M^{me} Vicky Martel**, représentante des parents
– District 4
5. **M^{me} Valérie Lussier**, représentante des parents
– District 5 – **VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL**

MEMBRES REPRÉSENTANT LE PERSONNEL :

6. **M. Ghislain Rheault**, représentant du personnel d'encadrement
7. **M. Stéphane Guilbert**, représentant des directions d'établissement
8. **M. Mathieu Dubois**, représentant du personnel enseignant
9. **M^{me} Geneviève Morin**, représentante du personnel professionnel
10. **M^{me} Nancy Robitaille**, représentante du personnel de soutien

MEMBRES REPRÉSENTANT LA COMMUNAUTÉ :

11. **M^{me} Isabelle Meilleur**, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
12. **M. Bernard Gagnon**, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
13. **M^{me} Karen Lamothe**, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
14. **M. Martin Dupont**, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
15. **M. Christophe Milot**, personne âgée de 18 à 35 ans

MEMBRE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT OBSERVATEUR (sans droit de vote) :

16. **M. Yves Hébert**, directeur des services éducatifs à la formation générale des adultes (FGA)

CALENDRIER DES SÉANCES TENUES EN 2021-2022

Le calendrier 2021-2022 des séances ordinaires du conseil d'administration a été déposé, conformément au *Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration* (REG-03) – *Loi sur l'instruction publique, article 162*.

- **EXTRAIT DU RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (REG-03)**

- **Le jour et l'heure des séances ordinaires du conseil d'administration sont fixés comme suit pour l'année 2021-2022 :**

MOIS	JOUR	HEURE
Août 2021	Mardi, 24	19 h 30
Octobre 2021	Mardi, 26	19 h 30
Décembre 2021	Mardi, 14	19 h 30
Février 2022	Mardi, 1 ^{er}	19 h 30
Mars 2022	Mardi, 15	19 h 30
Mai 2022	Mardi, 3	19 h 30
Juin 2022	Mardi, 28	19 h 30

NOTE: cinq membres du conseil, soit quatre représentants des parents et un membre issu de la communauté (18-35 ans) ont démissionné en cours d'année. Le processus a été mis en place pour combler les postes vacants en vue de l'année 2022-2023.

2.1 Conseil d'administration (suite)

RÉALISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022

AOÛT 2021

OCTROI DE CONTRAT - CONSTRUCTION - NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DES 2 RIVIÈRES

Le conseil est saisi d'un projet qui consiste en la démolition et à la construction de l'école primaire des 2 Rivières, située dans la municipalité de Saint-Lucien. Les travaux sont divisés en deux phases. La première phase consiste à la démolition de l'école existante et de ses installations connexes ainsi que la construction d'une nouvelle école primaire de huit classes. La deuxième phase consiste à la démolition du bâtiment de la mairie et de ses installations connexes ainsi que la construction d'un débarcadère d'autobus.

Ce projet a reçu une aide financière de 14 757 744 \$ du ministère de l'Éducation dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2019-2029*. De plus, le 21 juillet 2021, le ministre de l'Éducation a accordé une aide financière supplémentaire de 2 753 004 \$ au Centre de services scolaire.

La procédure étant conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01), le conseil octroie le contrat pour la construction de la nouvelle école primaire des 2 Rivières à Saint-Lucien pour un montant de 13 033 900.00 \$ au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction G. Therrien Inc.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique [chapitre I-13.3]*, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes adopte le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022.

Ce budget prévoit un déficit d'exercice de 874 558 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2020, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2020.

Le produit de la taxe scolaire au montant de 10 039 709 \$ a été établi en prenant en considération :

- > une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 36 250 145 \$;
- > un nombre de 39 929 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- > Le taux de 0,1054 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2021-2022.

PROTOCOLE D'ENTENTE - MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD ET CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES

Le conseil procède à l'adoption d'un protocole d'entente qui vise à établir les modalités du partage et de l'utilisation des aménagements ainsi que des équipements pour les activités de la municipalité de Durham-Sud ainsi que de l'école Notre-Dame-de-Durham-Sud.

Ce protocole permet d'encadrer les services rendus par la municipalité à l'école. Ceux-ci incluent notamment l'enlèvement des déchets solides, incluant les matières recyclables, la tonte de gazon ainsi que la sécurité routière autour du rallye-été organisé par l'école.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2021

ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNT

Le ministère de l'Éducation autorise le centre de services scolaire à instituer un régime d'emprunts lui permettant de conclure de temps à autre, d'ici le 30 septembre 2022, des transactions d'emprunt à long terme pour la somme maximale de 30 711 000 \$.

Ces emprunts à long terme sont subventionnés en entier, capital et intérêt par le ministère. Ils correspondent au financement des dépenses en investissement autorisées par le ministre et au refinancement de certains emprunts arrivant à échéance. Cette formule permet le recours à une seule résolution du conseil

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.1 Conseil d'administration (suite)

RÉALISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022 (suite)

ÉVOLUER

d'administration pour un montant maximum à emprunter. Les délais pour faire les emprunts sont très courts. Les modalités de l'emprunt sont approuvées par deux membres de la direction générale du centre de services scolaire. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

ÉTAT FINANCIER 2020-2021 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration. Un résumé explicatif de l'état financier est présenté.

Par voie de résolution, le conseil accepte le rapport de l'auditeur et l'état financier du Centre de services scolaire des Chênes, pour l'année 2020-2021.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2022-2032 – FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – PROJETS D'AJOUT D'ESPACE AU PRIMAIRE

Le ministère de l'Éducation du Québec demande annuellement aux centres de services scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures* (PQI). Le Ministère a procédé à l'analyse préliminaire des capacités des écoles de notre centre de services en fonction des territoires et selon les informations disponibles. Le Centre de service scolaire des Chênes a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle et des espaces disponibles pour les prochaines années telles que fournies par le Ministère.

La mise à jour des données démontre un besoin de locaux, au primaire, pour le secteur de Drummondville, de Saint-Cyrille et de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Les demandes se déclinent de la façon suivante pour le PQI 22-32 :

- 1- Une demande d'une école primaire d'une capacité de 3-3-18 pour le secteur de Drummondville.
- 2- Une demande d'une école primaire d'une capacité de 2-2-12 pour le secteur de Saint-Cyrille.
- 3- Un agrandissement de l'école de Notre-Dame-du-Bon-Conseil par l'ajout de 8 classes avec un gymnase double.

Par voie de résolution, le conseil autorise le directeur général ou à défaut la directrice générale adjointe à signer les documents relatifs aux demandes d'ajout d'espace décrites ci-haut.

DEMANDE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le ministère de l'Éducation du Québec (*le Ministère*) a mis en place un programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur. Les objectifs du programme sont de soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives scolaires dans toutes les régions du Québec et d'accroître leur accès pour la population.

Une enveloppe de 175 millions de dollars est prévue pour réaliser les projets sélectionnés. L'aide financière maximale ne peut être supérieure à 5 millions de dollars et ne peut excéder 66^{2/3} % du coût maximal admissible.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une demande dans un programme similaire en 2018, mais n'avait pas été sélectionné. Le Service des ressources matérielles établi un premier estimé budgétaire à 4.2 millions de dollars. L'école secondaire Jean-Raimbault et le Centre de services scolaire des Chênes s'engagent à payer leur part exigée dans ce programme.

Le conseil entérine le dépôt d'un projet permettant l'ajout d'une palestre à trois plateaux, à l'école secondaire Jean-Raimbault. La concrétisation de ce projet permettrait d'ajouter des espaces pour le Programme de danse et aussi des espaces sportifs pour les élèves et les citoyens.

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.1 Conseil d'administration (suite)

RÉALISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022 (suite)

OCTROI DE CONTRAT - RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MARIE-RIVIER

Le projet consiste notamment à effectuer des travaux de réaménagement du secteur cuisine du Centre de formation professionnelle qui était situé à l'école Marie-Rivier (*réfection de blocs sanitaires, aménagement de classes, aménagement de FABLAB et d'un laboratoire au 4^e étage de l'école Marie-Rivier*). Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029 ainsi que dans le cadre de la mesure de Résorption du déficit de maintien 2021-2022.

La procédure étant conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01), le conseil octroie le contrat pour le réaménagement de l'école secondaire Marie-Rivier pour un montant de 4 319 000.00 (avant taxes) \$ au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Escaléra Entrepreneur général Inc.

NOVEMBRE – DÉCEMBRE 2021

MISE À JOUR – RECUEIL DE GESTION (RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET PROCÉDURES)

La Loi 40, telle que promulguée par l'Assemblée nationale du Québec et modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique*, a donné lieu à la création des centres de services scolaires et de leur conseil d'administration respectif. Conséquemment, cela a entraîné la mise à jour et la révision de tous les règlements, politiques et procédures de l'entité connue auparavant sous l'appellation « *Commission scolaire des Chênes* », afin de les adapter à la nouvelle réalité du Centre de services scolaire des Chênes.

Lors de sa toute première séance, le 22 octobre 2020, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes adoptait une disposition transitoire (Résolution CA : 2841/2020), prévoyant :

- la mise à jour des différents règlements, politiques et procédures en application au centre de services scolaire ;
- un délai d'un an pour procéder à ladite mise à jour.

Les instances concernées (*directions de service*) ont alors entamé la révision des règlements, politiques et procédures qui sont sous leur responsabilité. Conséquemment, le conseil procède à l'adoption des règlements, politiques et procédures qui ont été révisés et soumis à la consultation des instances concernées. Par ailleurs, il indique, dans la résolution adoptée, les règlements, politiques et procédures qui doivent faire l'objet de modifications importantes et être soumis à la consultation pour adoption en 2022.

CADRE ORGANISATIONNEL 2022-2023

Annuellement, le Centre de services scolaire doit définir son cadre organisationnel qui comprend les éléments suivants : les services éducatifs offerts, les territoires pédagogiques, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024, les actes d'établissement, de même que la procédure d'admission pour les élèves du préscolaire 4 ans à temps plein. Conséquemment, le conseil donne son aval, par voie de résolution, aux différents éléments contenus dans le document cadre organisationnel 2022-2023 du Centre de services scolaire des Chênes.

DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Le conseil est informé de la démission de l'un des représentants des parents, M. Normand Champagne. Cette démission prend effet séance tenante. Conformément à la Loi sur l'instruction publique, M. Champagne a communiqué sa démission par une lettre adressée à la présidente et transmise au secrétaire général.

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.1 Conseil d'administration (suite)

RÉALISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022 (suite)

RÉUSSIR

Le processus de désignation d'un nouveau membre représentant les parents se mettra en branle dans les premières semaines de janvier 2022. La personne désignée complètera le mandat de trois ans amorcé par M. Champagne, lequel prendra fin à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

JANVIER-FÉVRIER 2022

NOM DE L'ÉCOLE D ET MODIFICATION DU CADRE ORGANISATIONNEL DU CSS DES CHÊNES

Le cadre organisationnel du Centre de services scolaire des Chênes adopté en décembre 2021 prévoit que le nom d'une école fait partie de son acte d'établissement. Celui-ci doit faire l'objet d'une consultation, notamment auprès du comité de parents et du conseil d'établissement concerné. En ce qui concerne la nouvelle école, celle-ci a été identifiée temporairement sous le nom d'école D.

Le même cadre organisationnel prévoit que le conseil d'établissement est le maître d'œuvre de l'opération qui consiste à trouver le nouveau nom et qu'il (le CÉ) choisit le moyen qu'il privilégie pour obtenir deux ou trois suggestions de noms.

Considérant que le conseil d'établissement a respecté en tous points les dispositions du cadre organisationnel et mis en place un processus rigoureux visant à désigner la nouvelle école, le conseil modifie, par voie de résolution, le cadre organisationnel du Centre de services scolaire des Chênes et désigne l'école D sous l'appellation *École de la Marconi*.

ÉCHÉANCIER DE TRAVAIL ET DE CONSULTATIONS POUR L'ÉLABORATION DU PEVR

En vertu de l'article 209.1 de la loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire doit approuver, sur proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves, un *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du Ministère.

En ce sens, un comité d'engagement pour la réussite des élèves a été formé en 2020-2021.

Le PEVR 2018-2022 arrivant à échéance, la mise à jour s'avère nécessaire. Ainsi, en cohérence avec le plan stratégique du Ministère et sa proposition du calendrier de production des outils stratégiques, le comité d'engagement vers la réussite poursuit ses travaux.

Les membres du comité soumettent au conseil une proposition de l'échéancier de l'élaboration du PEVR 2023-2027 du Centre de services des Chênes et des projets éducatifs de ses établissements.

Le conseil entérine la proposition du comité et adopte une résolution en ce sens.

PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA RÉVISION DE L'OFFRE DE SERVICES AU SECONDAIRE

La clientèle du secondaire se répartit actuellement dans quatre écoles. Chacune d'elle détient son propre bassin alimenté par la clientèle du quartier, par celle de ses écoles primaires nourricières et par les élèves inscrits aux programmes particuliers dispensés dans le milieu.

À cet effet, la clientèle bénéficie d'une offre diversifiée de programmes particuliers offerts dans les quatre écoles secondaires. Le nombre d'inscriptions confirme un engouement marqué pour les programmes particuliers et démontre que ceux-ci répondent aux différents intérêts des élèves et de leurs parents.

Néanmoins, les différents constats réalisés en lien avec la clientèle du programme régulier et celle des programmes particuliers au secondaire sont préoccupants. Les places limitées dans les programmes particuliers engendrent leur lot de déceptions lors de la période d'inscriptions.

L'effet négatif de ces refus sur la motivation des élèves du programme régulier et l'écart entre le taux de réussite de ces deux groupes viennent justifier l'importance d'entreprendre une analyse globale.

2.1 Conseil d'administration (suite)

REGARDER

RÉALISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022 (suite)

Conséquemment, le conseil entérine les cinq principes directeurs identifiés afin de guider les prochains travaux menant à ajuster l'offre de services au secondaire :

- Assurer un curriculum viable et garanti en permettant à tous les élèves d'avoir la même qualité d'enseignement et en accordant le temps d'enseignement nécessaire pour les apprentissages.
- Favoriser l'accès aux programmes particuliers en bonifiant l'offre de services, en éliminant les critères de sélection et en réduisant les coûts reliés aux programmes particuliers.
- Favoriser le principe d'école de territoire en privilégiant que chaque élève fréquente son école de quartier.
- Offrir un milieu de vie bienveillant répondant aux goûts et aux intérêts des élèves qui le fréquentent.
- Optimiser les ressources en cohérence avec nos priorités.

OCTROI DE CONTRAT - MODERNISATION DE LA CHAUFFERIE ET RACCORDEMENT DES SYSTÈMES DE DISTRIBUTION D'EAU DE CHAUFFAGE - ÉCOLE JEANNE-MANCE

Le projet consiste en la modernisation de la chaufferie et raccordement des systèmes de distribution d'eau de chauffage à l'école Jeanne-Mance.

Les travaux prévoient la démolition de la chaufferie du pavillon Mayrand, la reconfiguration de la chaufferie de l'école Jeanne-Mance, le remplacement des radiateurs du pavillon Mayrand, la conversion de l'éclairage intérieur et extérieur pour des luminaires au DEL ainsi que la réfection de certains blocs sanitaires.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation dans le cadre de la mesure de *Maintien 2020-2021*. Le budget octroyé pour ce projet est de 2 928 140 \$.

La procédure étant conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01), le conseil octroie le contrat modernisation de la chaufferie et raccordement des systèmes de distribution d'eau de chauffage à

l'école Jeanne-Mance, pour un montant de 2 097 000.00 \$ (*avant taxes*), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise GNR Corbus Inc.

MARS-AVRIL 2022

ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL - REPRÉSENTANTE DES PARENTS - DISTRICT 2

Les membres désignés pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire doivent prêter serment devant le directeur général de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité. La prestation de ce serment doit être effectuée dans les 30 jours de leur entrée en fonction à titre d'administrateurs du centre de services scolaire.

Compte tenu que M^{me} Annie Boileau est entrée en fonction le 15 mars 2022, après avoir été dument désignée pour compléter le mandat laissé vacant par la démission, en décembre 2021, de M. Normand Champagne, à titre de représentante des parents du District 2, elle a prêté serment devant le directeur général du Centre de services scolaire des Chênes.

RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE - ÉTAT DE SITUATION ET DÉCLARATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 10 mars 2022 marquait l'entrée en vigueur du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

Dans ce contexte, cinq membres du conseil d'administration (*quatre représentants des parents et un membre issu de la communauté*) ont signifié leur démission le 1^{er} mars dernier.

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.1 Conseil d'administration (suite)

RÉALISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022 (suite)

Le Centre de services scolaire des Chênes devra donc pourvoir les postes vacants en conformité avec le *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*.

Cela dit, le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, dont les membres du conseil ont pu prendre connaissance en atelier de travail, détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Le règlement détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Le règlement prévoit que le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Conséquemment, les membres du conseil signent une déclaration à cet effet. Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration séance tenante, le 15 mars 2022.

REMPLACEMENT DES SERVICES ET DES SANITAIRES – ÉCOLE SAINT-BONAVENTURE

Le projet prévu à l'école Saint-Bonaventure consiste en la rénovation complète du local de la chaufferie et des services sanitaires.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation dans le cadre de la *Mesure de maintien 2020-2021*. Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public.

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission conforme et que le prix de la seule soumission reçue est supérieur à l'estimation des professionnels, le conseil décide, par voie de résolution, de ne pas octroyer le contrat pour le remplacement des services et des sanitaires à l'école Saint-Bonaventure au seul et plus bas soumissionnaire conforme et d'annuler le projet jusqu'à nouvel ordre.

MANDAT POUR LA NÉGOCIATION LOCALE

Suivant l'entrée en vigueur de la convention collective nationale visant le personnel professionnel en décembre 2021, le syndicat local a transmis un avis d'intention de négociation d'arrangements locaux au Service des ressources humaines (SRH) du centre de services scolaire.

Conformément au *Règlement de délégation des fonctions et pouvoirs* du Centre de services scolaire des Chênes, il revient au conseil d'administration de « Déterminer les mandats pour les négociations des conventions collectives locales, les arrangements locaux (...) »

C'est dans ce contexte que le conseil d'administration donne au SRH le mandat d'amorcer les discussions avec les représentants syndicaux sur les sujets soumis par ces derniers et de déterminer les mandats subséquents sous réserves de l'évolution de ces discussions.

OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT DE LA SUPERSTRUCTURE ET DE L'ENVELOPPE DE L'ÉCOLE SAINT-PIERRE

Le projet consiste au remplacement de l'enveloppe et de l'installation d'une superstructure. Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation dans le cadre de la mesure de maintien des bâtiments 2020-2021.

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.1 Conseil d'administration (suite)

RÉALISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022 (suite)

La procédure étant conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle*, le conseil octroie, par voie de résolution, le contrat le remplacement de la superstructure et de l'enveloppe de l'école Saint-Pierre, pour un montant de 1 024 456, 00 \$ (*avant taxes*) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise ADM Construction Inc.

CALENDRIERS SCOLAIRES 2022-2023 – SECTEUR « JEUNES » ET SECTEUR « ADULTES »

Comme prévu par la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire a la responsabilité d'adopter un calendrier scolaire pour chacun de ses secteurs d'enseignement.

Aussi, l'entente locale du personnel enseignant prévoit que chaque année, avant le 1^{er} mai, le centre de services scolaire et le syndicat s'entendent sur le calendrier scolaire. Celui-ci établissant les congés mobiles, les journées de planification et d'évaluation ainsi que les jours de classe.

Tous les groupes concernés et prévus dans la Loi ont été consultés sur le sujet et le centre de services scolaire a fait le point sur les différents avis reçus en atelier de travail du conseil. Le conseil d'administration a considéré tous ces éléments et a tenté d'en tenir compte afin de minimiser les impacts tout en ne perdant pas de vue l'objectif incontournable visant à répondre le mieux possible aux besoins d'ordre pédagogique.

Les calendriers scolaires 2022-2023 sont donc adoptés.

TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE DU MIDI – PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE 2022-2023

La Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes prévoit que le conseil détermine le tarif annuel de la surveillance. La surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le ministère de l'Éducation et ce service s'autofinance depuis 2012-2013.

Le ratio d'organisation est de 1 surveillant pour environ 30 élèves au préscolaire et au primaire. Les tarifs en vigueur permettent de dégager une marge de manœuvre de 3 % pour faire face aux mauvais payeurs.

Conséquemment, il est résolu, par le conseil d'administration, que les tarifs suivants soient adoptés pour 2022-2023:

- > 310 \$ par enfant pour les 3 premiers enfants d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire;
- > 68 \$ par enfant à compter du 4^e enfant d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire.

MAI-JUIN 2022

RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE – DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 12 du nouveau Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration des centres de services scolaires prévoit le dépôt, devant le conseil d'administration, d'une déclaration des intérêts des membres du conseil dans les 60 jours de son entrée en fonction (*au plus tard le 9 mai 2022*), avec révision annuelle.

Dans cette déclaration, le membre divulgue :

Ses intérêts personnels et ceux d'une personne liée :

- dans un immeuble se situant sur le territoire du centre de services scolaire
- dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire
- Les emplois et postes d'administrateur du membre et des personnes liées
- L'existence d'emprunts (créancier ou débiteur) du membre et des personnes liées auprès d'une personne, autre qu'une institution financière ou une personne liée, dont le solde est supérieur à 2 000 \$, en principal et en intérêts.

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.1 Conseil d'administration (suite)

RÉALISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022 (suite)

Il est résolu, le 3 mai 2022, de procéder au dépôt, devant le conseil d'administration, des déclarations des intérêts des membres du conseil.

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ACQUISITION DU LOT 6 085 102 À SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

Le centre de services scolaire souhaite acquérir un terrain adjacent à celui de l'école Saint-Majorique (no de lot 6 085 102). En 2007-2008, le centre de services scolaire a réalisé une campagne de financement afin de financer l'aménagement d'un terrain de soccer sur ce lot.

Des travaux d'excavation, de drainage et de pose de tourbe ont été nécessaires, afin de l'aménager. Le terrain est d'ailleurs utilisé actuellement par les élèves de l'école Saint-Majorique, afin de pratiquer diverses activités.

Le terrain appartient actuellement au Cimetière catholique romain de Drummondville et ce dernier a accepté de le céder gratuitement au centre de services scolaire.

L'article 41 de la *Loi sur les infrastructures publiques* oblige le centre de services scolaire à mandater la Société québécoise des infrastructures afin d'encadrer celui-ci pour l'acquisition d'un immeuble. Cette dernière a été dûment mandatée par le Service des ressources matérielles. Par ailleurs, l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige le centre de services scolaire d'obtenir une autorisation du *ministère de l'Éducation* afin d'acquérir un immeuble.

Le conseil adopte une résolution en ce sens.

FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS – MATÉRIEL PÉRISSABLE – REPROGRAPHIE

En vertu de la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes*, article 2.3.1, le conseil d'administration établit annuellement un tarif maximum pour les établissements, pour la reprographie. Le conseil d'établissement, quant à lui, établit annuellement le montant pour la reprographie en tenant compte des pratiques pédagogiques de son milieu.

Ainsi, une analyse du nombre de copies effectuées dans les établissements, tant sur le copieur qu'au service de reprographie, a été effectuée pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 pour les écoles primaires et secondaires. Le centre de services scolaire fournit à chaque école le coût de la reprographie de son établissement. Les orientations ministérielles demandent que le montant réel soit chargé.

Conséquemment, le conseil d'administration adopte les tarifs maximums suivants pour le matériel périssable – reprographie : 40 \$ pour un élève du préscolaire, primaire et secondaire.

TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE DU MIDI 2022-2023 – ÉCOLES SECONDAIRES

La *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes* prévoit que le conseil détermine le tarif annuel de la surveillance. La surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le MÉQ et ce service s'autofinance depuis 2012-2013.

Au secondaire, historiquement le coût de la surveillance liée à l'agence est assumé en entier par les parents. Des ajouts d'heures ont été effectués relativement à la présence de classes temporaires (modulaires) par les écoles.

Le conseil d'administration adopte le tarif suivant pour la surveillance : 42 \$ pour un élève au secondaire.

SAVOIR

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.1 Conseil d'administration (suite)

CONSTRUIRE

RÉALISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022 (suite)

TARIFICATION – PROGRAMMES PARTICULIERS 2022-2023

Selon la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents*, le conseil d'administration doit fixer les frais facturés aux parents pour les programmes particuliers du Centre de services scolaire des Chênes. Les activités des programmes ont été déposées auprès des conseils d'établissement des écoles concernées afin qu'ils soumettent leur recommandation sur les tarifs à adopter.

C'est ainsi que le conseil adopte les tarifs maximums suivants pour l'année 2022-2023 :

	2022-2023
Musique à Jean-Raimbault	500 \$
Danse à Jean-Raimbault	135 \$
GARAF, sec 1-2-3-4	365 \$
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	555 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	320 \$
Sport - Hockey	405 \$
Vie active à Marie-Rivier (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	304 \$
Vie active à Marie-Rivier (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	454 \$
Sciences à Marie-Rivier	306 \$
Sport – étude à Marie-Rivier	455 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie-Rivier	340 \$
Langues à La Poudrière (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	313 \$
Arts de la scène à La Poudrière	238 \$
Édu + à La Poudrière (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	309 \$
Édu + à La Poudrière (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	369 \$
Musique à la Marconi	500 \$
Programme multisports à St-Louis de Gonzague et Saint- Charles	385 \$

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2022-2023

Annuellement, après consultation des associations concernées, le conseil d'administration doit adopter la structure administrative qui sera effective pour l'année scolaire suivante. L'organigramme général de même que la structure organisationnelle des postes au primaire et au secondaire accompagnent la présente résolution.

Dans le cadre de la consultation menée auprès de l'association des directions d'établissement, il a été demandé de revoir les critères de répartition des postes de direction et proposé l'ajout d'un poste de direction adjointe. Plusieurs rencontres ont donc été réalisées pour convenir des nouveaux critères et la proposition d'ajout d'un poste de direction adjointe a été retenue.

Également, il a été demandé, par le Centre de formation générale des adultes, la possibilité d'ajouter un poste temporaire de direction adjointe afin de développer de nouveaux projets. Le coût associé à cet ajout sera financé par les surplus cumulés de l'établissement.

Le Service des ressources matérielles ayant vu son enveloppe budgétaire augmentée dans les dernières années, doit effectuer la gestion de nombreux projets simultanément. L'embauche de deux contremaîtres viendrait contribuer à la réalisation des divers projets. L'un des postes est financé à partir de l'enveloppe permise dans les budgets d'investissements et l'autre avec l'aide de la mesure d'entretien qui a été bonifiée.

Le Service des ressources humaines bénéficiera d'une nouvelle mesure budgétaire pour les prochaines années scolaires afin de contrer les effets négatifs de la pénurie de main-d'œuvre. Un poste de conseiller en gestion du personnel sera ajouté et il sera financé à 100 % par la mesure.

Conséquemment, le conseil adopte les modifications proposées concernant la structure administrative pour l'année scolaire 2022-2023 et autorise la direction générale à procéder aux démarches requises afin de rendre cette décision opérationnelle.

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.1 Conseil d'administration (suite)

RÉALISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022 (suite)

CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

En vertu de l'article 275.1 de la Loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources faites en application du cinquième alinéa de l'article 193.3.

Ce document tient compte des recommandations du comité de répartition des ressources. Celles-ci ont été présentées et convenues au comité consultatif de gestion.

Les principaux changements apportés au document pour l'année 2022-2023 concernent la répartition du surplus et déficit au niveau des services de garde et la répartition des nouvelles mesures à la suite de la réception des règles budgétaires 2022-2023.

Conséquemment, le conseil adopte les critères de répartition des ressources contenus dans le document « *Critères de répartition des ressources* ».

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Chênes doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023.

Ce budget prévoit un déficit d'exercice de 2 440 360 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2021 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2021.

Le produit de la taxe scolaire au montant de 10 289 339 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 34 548 715 \$;
- un nombre de 40 833 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,1024 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023.

Les prévisions budgétaires ont été présentées au comité de vérification du CSS des Chênes en date du 21 juin 2022.

Conséquemment, le conseil adopte le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 218 693 121\$ et des dépenses de 221 133 481\$. Celui-ci sera transmis au service de la dette au ministre de l'Éducation.

POLITIQUE DE DOTATION

La Politique de dotation a subi de légères modifications en 2018, portant sur la composition des comités de sélection. Auparavant, celle-ci n'avait fait l'objet d'aucune révision depuis son adoption initiale en 1990.

Le nouveau texte vise une refonte complète de la Politique pour tenir compte notamment des changements dans les pratiques, des modifications législatives à la Loi sur l'instruction publique ainsi qu'au Programme d'accès à l'égalité en emploi.

Il a également pour but de permettre la modernisation de l'application des processus visant une relative flexibilité dans les pratiques de gestion.

La Politique telle que présentée a été soumise à la consultation des syndicats, associations de gestionnaires et du comité de parents du Centre de services scolaire des Chênes durant la période du 9 mai au 17 juin 2022. Conséquemment, le conseil adopte les modifications à Politique de dotation SRH-POL-01, tel que déposée en annexe et de déterminer la date de son entrée en vigueur, ce 28 juin 2022.

2.1 Conseil d'administration (suite)

RÉALISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022 (suite)

PROCÉDURE – FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le guide d'application de la *Politique de remboursement des frais reliés à la fonction SRH-POL-02* prévoit que le taux de remboursement, fixé au 1^{er} juillet de chaque année, est calculé à partir du prix moyen de l'essence ordinaire au détail pour les 52 dernières semaines dans la région de Drummondville, selon Ressources naturelles Canada.

Ce prix moyen est transposé dans un tableau indiquant le taux/kilomètre qui est utilisé pour le calcul des remboursements de l'année suivante.

La présente recommandation vise une modification et une bonification des taux prévus à ce tableau afin d'atténuer les effets de l'augmentation substantielle des coûts de l'essence qui a cours actuellement et de demeurer « *compétitif* » vis-à-vis des comparables régionaux. Les augmentations proposées sont de l'ordre d'environ 10% ou 15% selon l'hypothèse retenue.

Le conseil adopte les modifications proposées à l'annexe 1 du guide d'application de la *Politique de remboursement des frais reliés à la fonction SRH-PRO-02*, conformément au scénario présenté, et en autorise la mise en application au 1^{er} juillet 2022.

POLITIQUE - SANTÉ GLOBALE ET BIEN-ÊTRE

La Politique pour de saines habitudes de vie (SRE-POL-07) n'avait fait l'objet d'aucune révision depuis 2009.

Afin de favoriser la santé globale et le bien-être des élèves ainsi que des membres du personnel, des changements importants ont été apportés à la politique qui se nomme maintenant « *politique Santé globale et bien-être* ».

La politique vise à fournir un encadrement au niveau de la santé globale et du bien-être des élèves et à promouvoir, dans tous ses établissements, les saines habitudes de vie, dont un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation pour les élèves.

La Politique telle que présentée a été soumise à la consultation des syndicats, associations de gestionnaires, des conseils d'établissement et du comité de parents du Centre de services scolaire des Chênes.

Le conseil adopte donc les modifications à la Politique des saines habitudes de vie SRE-POL-07 qui sera renommée *Politique Santé globale et bien-être*. Celle-ci est entrée en vigueur le 28 juin 2022.

POLITIQUE DU TRANSPORT – MODIFICATIONS

La version modifiée de la politique du transport scolaire a pour but d'établir des règles claires, équitables et sécuritaires qui tiennent compte des multiples lois et règlements, des ressources financières et des saines habitudes de vie que le centre de services scolaire veut encourager.

Les modifications à la politique ayant été soumises au processus de consultation habituel ainsi qu'aux instances concernées, le conseil en fait l'adoption, pour mise en application le 1^{er} juillet 2022.

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.2 Autres comités de gouvernance

En 2021-2022, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Chênes a aussi constitué les comités suivants :

- **Répartition des ressources**
- **EHDAA**
- **Consultatif en transport scolaire**
- **Comité de parents**

Ces comités ont siégé tout au long de l'année, en conformité avec les mandats qui leur sont confiés.

Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Comité de gouvernance et d'éthique	Valérie Lussier Ghislain Rheault Karen Lamothe Martin Dupont Dominique Laporte	Comité de vérification	Marie Pier Bessette Valérie Lussier Bernard Gagnon Christophe Milot Martin Dupont	Comité des ressources humaines	Marie Pier Bessette Vicky Martel Stéphane Guilbert Nancy Robitaille Isabelle Meilleur
---	--	-------------------------------	---	---------------------------------------	---

Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Comité consultatif de gestion	Alain Binette Amélie Chagnon Anne-Marie Janelle Anne-Marie Picard Annie Gendron Annie Joyal Annie Lamoureux Annie-Claude Gauthier Anny Fréchette Bernard Gauthier Catherine Allard Catherine Grégoire Céline Sawadogo Chantal Nolet Christian Gosselin Claude Dufour Claudine Robert Côté Vicky Dahlya Grégoire Daniel Dumaine David Tremblay Denis Blanchette Diane Girard Édith Béland Emanuelle Charest Émilie Brunet Erik Cloutier France Courtemanche	Geneviève Miron Ghislain Rheault Guylaine Mélançon Hélène Grondin Isabelle Langlais Isabelle Beaulac Jean-François Lussier Jean-Michel Leclair Jonathan Richard-Marcouillier Josée Landry Julie Grisé Julie-Michèle Dauphinais Karine Lussier Karl Patry Lara Arcand Liette Ménard-Demanche Lucien Maltais Marie-Christine Demers Marie-Élaine Palardy Marie-Hélène Jutras Marie-Josée Noël Marie-Pier Hébert Marie-Pierre Vincent Marjorie Fafard Marylène Janelle Maryse Fontaine Mathieu Beaulieu Maude Trépanier	Maxime Tousignant Mélanie Benoît Mélicha Lupien Michelle Moreau Nancy Guimond Nancy Lampron Nataly Gagnon Nathalie Fréchette Nathalie Mélançon Nathalie Cabana Patrica Eustache Patricia Vincent Patrick Grenier Philippe Beaudoin Renée Lamarche Simon Lavoie Sophie Lemay Sophie Tousignant Sophie Watier Stéphane Guilbert Stéphanie Jacques Sylvie Gagnon Valérie Camirand Vincent Cabal Yann Lanoie Yves Hébert Yves Gendron Yves Langlois Yves St-Germain
--------------------------------------	---	---	---

2.2 Autres comités de gouvernance (suite)

RÉDIGER

Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Valérie Lussier
 Bianca Leblanc
 Cindy Boucher

Comité consultatif de transport

Lucien Maltais
 Marie-Élaine Palardy
 Patricia Eustache
 Karine Lecomte

Comité de parents (ou comité régional de parents et comité central de parents, le cas échéant)

Alexandra Dauphinais
 Alexandre Vigneault
 Alexandre Vouligny
 Annie Boileau
 Annie Provencher
 Carine Lecomte
 Caroline Auclair
 Catherine Pépin
 Cedric El Yamani
 Céline Couture
 Cynthia Raymond-Davis
 Dominique Côté
 Dominique Laporte
 Édith Bergeron
 Fabienne Fatiha Bouharcha
 Francine Vézina
 Franziska Greuter
 Geneviève Dubois-Francoeur
 Geneviève Nadeau
 Hélène Marquis
 Jean-Claude Massé
 Jean-Philippe Bernier
 Jessica Ebacher
 Joanie Jutras
 Joelle Hébert-Shooner
 Julie Bélisle
 Karine Gervais
 Karine Houle
 Kim Hallée

Marie Collet
 Marie Pier Bessette
 Martine Lamy
 Maylissa Nadeau
 Myriam Vigneault
 Nancy Fillion
 Nancy Marcil,
 Marie-Soleil Dubois
 Nathalie Cartier
 Niki Demers
 Olivier Milot
 Patrick Brun
 Pierre-Alphée Plante
 Raphaëlle Chamberland
 Régine Quilliot
 Rosette Boueiz
 Rudy Bouchard
 Sandra Ghielen
 Simon Falardeau
 Sonia Rochette-Guillemette
 Stéphanie Brouillette
 Stéphanie Cyr
 Stéphanie Turcotte
 Tammy Turcotte
 Ugo Martin
 Valérie Lussier
 Véronique Mercier
 Vicky Martel
 Yanick Desmarais

Comité d'engagement vers la réussite

Lucien Maltais
 Maude Trépanier
 Marie-Andrée Nolette
 Keven Buissière
 Catherine Lacroix
 Mélanie Hébert-Joyal
 Amélie Beaudoin
 Karine Demers
 Geneviève Morin
 Anny Vincent
 Nancy Lampron
 Marjorie Fafard
 Stéphane Guilbert
 Yves Langlois
 Yves Hébert
 Ghislain Rheault
 Sophie Tousignant
 François Massé

2. GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Aucune problématique n'a été soumise en regard du *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration*.

En août 2022, une résolution du CA fait état de la formation d'un comité régionale d'éthique et de déontologie composé de trois personnes et qui desserviront cinq centres de services scolaires.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Reddition de compte 2021-2022 : <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou communications par point
1 Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	Aucune
2 Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	Aucune
3 Divulgations fondées	Aucune
4 Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	Aucune
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	Aucun
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	Aucun
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	Aucun
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	Aucun
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	Aucun
5 Communications de renseignements effectués en application du premier alinéa de l'article 23	Aucune

Bernard Gauthier, secrétaire général
Responsable du suivi des divulgations
Centre de services scolaire des Chênes

POUVOIR

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

ORIENTATION 1

Agir avec cohérence sur l'axe du continuum : préscolaire, primaire, secondaire, formation générale aux adultes et formation professionnelle.

OBJECTIF 1

D'ici 2022, augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.

Indicateur	Cible	Résultats ² 2018-2019	Résultats ³ 2019-2020	Résultats ³ 2020-2021	Résultats ³ 2021-2022	Résultats ³ 2022-2023
Taux de diplomation et de qualification	84 %	Cohorte 2011-2012 74,9 %	Cohorte 2012-2013 76,1 %	Cohorte 2013-2014 77,3 %	Cohorte 2014-2015 72,8 %	
Taux de diplomation des élèves âgés de moins de 20 ans en formation professionnelle.	68 %	53 %	52 %	60 %	63 % ⁴	
Taux d'abandon en formation professionnelle	35 %	43%	43%	40 %	37 % ⁴	
Taux de contribution à la diplomation pour le secteur de la formation générale des adultes	3,5 %	Cohorte 2011-2012 3 %	Cohorte 2012-2013 3,4 %	Cohorte 2013-2014 1,7 %	Cohorte 2014-2015 2,6 %	

OBJECTIF 2

Au primaire, diminuer l'écart entre le taux de réussite au sommaire et le taux de réussite à l'épreuve pour les compétences en français (lire et écrire) et en mathématique (résoudre et raisonner).

Indicateur	Cible	Résultats ² 2018-2019	Résultats ³ 2019-2020	Résultats ³ 2020-2021	Résultats ³ 2021-2022	Résultats ³ 2022-2023
Écart entre le taux de réussite au sommaire et le taux de réussite à l'épreuve.	3 %	Écarts entre 2,4 % et 23 %	ND	ND	Écarts entre 2,5 % et 21,8 %	

² Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

³ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁴ Seuls les 7 programmes se terminant en moins de 12 mois ont été considérés pour le taux 2021-2022. Un réajustement du taux sera réalisé en 2022-2023 pour y inclure les autres programmes ayant débuté en 21-22.

⁵ Il est à noter que des changements ont été apportés quant aux critères déterminant l'indice de vétusté.

MAÎTRISER

3. RÉSULTATS

3.1 Plan d'engagement vers la réussite (suite)

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) - suite

ORIENTATION 1 (suite)

OBJECTIF 3

D'ici 2022, réduire les écarts de réussite entre les différents groupes d'élèves.

Indicateur	Cible	Résultats ² 2018-2019	Résultats ³ 2019-2020	Résultats ³ 2020-2021	Résultats ³ 2021-2022	Résultats ³ 2022-2023
Écart entre les taux de diplomation et de qualification chez les garçons et les filles.	6,1 %	Cohorte 2011-2012 15,6 %	Cohorte 2012-2013 5 %	Cohorte 2013-2014 13,2 %	Cohorte 2014-2015 10,7 %	
Écart entre les taux de diplomation et de qualification chez notre clientèle EHDAA et régulière.	27,2 %	Cohorte 2011-2012 34,1 %	Cohorte 2012-2013 28,1 %	Cohorte 2013-2014 30,3 %	Cohorte 2014-2015 31,5 %	
Écart entre le taux de réussite des élèves faisant partie des programmes particuliers et des élèves n'en faisant pas partie	10 %	Écarts entre 3,9 % et 24,4 %	Écarts entre 0,4 % et 10,4 %	Écarts entre 0,7 % et 25,8 %	Écarts entre 3,8 % et 29,5 %	

OBJECTIF 4

D'ici 2022, augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4^e année du primaire

Indicateur	Cible	Résultats ² 2018-2019	Résultats ³ 2019-2020	Résultats ³ 2020-2021	Résultats ³ 2021-2022	Résultats ³ 2022-2023
Taux de réussite à l'épreuve d'écriture de la 4 ^e année du primaire	90 %	91,2 %	Pas d'épreuve COVID-19	Pas d'épreuve COVID-19	88,1 %	

OBJECTIF 5

D'ici 2022, diminuer la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

Indicateur	Cible	Résultats ² 2018-2019	Résultats ³ 2019-2020	Résultats ³ 2020-2021	Résultats ³ 2021-2022	Résultats ³ 2022-2023
Proportion des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire	15 %	14,7 %	15,1 %	11,3 %	13,5 %	

² Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

³ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁴ Seuls les 7 programmes se terminant en moins de 12 mois ont été considérés pour le taux 2021-2022. Un réajustement du taux sera réalisé en 2022-2023 pour y inclure les autres programmes ayant débuté en 21-22.

⁵ Il est à noter que des changements ont été apportés quant aux critères déterminant l'indice de vétusté.

3. RÉSULTATS

3.1 Plan d'engagement vers la réussite (suite)

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) - suite

ORIENTATION 2

Améliorer la qualité de nos bâtiments pour les rendre plus attrayants et mieux adaptés.

OBJECTIF 1

D'ici 2022, augmenter le pourcentage de bâtiments du parc immobilier qui sont dans un état satisfaisant.

Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	95 %	38,7 %	36,7 %	46,9 %	23,5 % ⁵	

ORIENTATION 3

Valoriser les saines habitudes de vie et les intégrer dans notre quotidien.

OBJECTIF 1

Établir des priorités d'intervention à partir des zones de vulnérabilité identifiées.

Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
<ul style="list-style-type: none"> Le portrait lui-même. Des cibles d'amélioration choisies avec les élèves, les parents et les membres du personnel. 	En 2018-2019, constituer un portrait des habitudes de vie de nos élèves en lien avec le contexte scolaire	Un sondage fut réalisé auprès des élèves de 5e et 6e année du primaire et des élèves du secondaire en juin 2019.	Un comité sur les saines habitudes de vie analyse présentement les résultats du sondage et en dégagera des zones de vulnérabilité permettant ainsi d'établir un plan d'action.	Le comité poursuit ses actions et est actuellement en rédaction d'une politique sur les saines habitudes de vie.	En 2021-2022, la Politique de santé globale et bien-être a été adoptée par le conseil d'administration le 28 juin 2022.	

AMÉLIORER

² Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

³ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁴ Seuls les 7 programmes se terminant en moins de 12 mois ont été considérés pour le taux 2021-2022. Un réajustement du taux sera réalisé en 2022-2023 pour y inclure les autres programmes ayant débuté en 21-22.

⁵ Il est à noter que des changements ont été apportés quant aux critères déterminant l'indice de vétusté.

3. RÉSULTATS

3.1 Plan d'engagement vers la réussite (suite)

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) - suite

ORIENTATION 4

Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire

OBJECTIF 1

Maintenir jusqu'en 2022 les taux de passation d'examens et les taux de réussite par élève inscrit pour la formation de base commune, la formation de base diversifiée de même que pour le français langue seconde.

Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Taux de passation par élève inscrit	• Formation de base commune :	• Formation de base commune : 67 %	• Formation de base commune : 54 %	• Formation de base commune : 65 %	• Formation de base commune : 60 %	
	• Formation de base diversifiée :	• Formation de base diversifiée : 73 %	• Formation de base diversifiée : 57 %	• Formation de base diversifiée : 67 %	• Formation de base diversifiée : 69 %	
	• Français langue seconde :	• Français langue seconde : 76 %	• Français langue seconde : 61 %	• Français langue seconde : 69 %	• Français langue seconde : 72 %	
Taux de réussite aux examens par élève inscrit	• Formation de base commune	• Formation de base commune: 89 %	• Formation de base commune: 92 %	• Formation de base commune: 92 %	• Formation de base commune: 92 %	• Formation de base commune: 99 %
	• Formation de base diversifiée :	• Formation de base diversifiée : 85 %	• Formation de base diversifiée : 83 %	• Formation de base diversifiée : 90 %	• Formation de base diversifiée : 93 %	• Formation de base diversifiée : 97 %
	• Français langue seconde :	• Français langue seconde : 72 %	• Français langue seconde: 75 %	• Français langue seconde: 79 %	• Français langue seconde: 87 %	• Français langue seconde : 95 %

² Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

³ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁴ Seuls les 7 programmes se terminant en moins de 12 mois ont été considérés pour le taux 2021-2022. Un réajustement du taux sera réalisé en 2022-2023 pour y inclure les autres programmes ayant débuté en 21-22.

⁵ Il est à noter que des changements ont été apportés quant aux critères déterminant l'indice de vétusté.

3. RÉSULTATS

3.1 Plan d'engagement vers la réussite (suite)

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) - suite

ORIENTATION 5

Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.

OBJECTIF 1

D'ici 2022, augmenter le nombre d'établissements du primaire qui ont intégré 60 minutes par jour d'activités actives pour les élèves

Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Le nombre d'écoles primaires qui font bouger les élèves au moins 60 minutes par jour	50 %	88,4 %	88,4 %	100 %	100 %	

² Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

³ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁴ Seuls les 7 programmes se terminant en moins de 12 mois ont été considérés pour le taux 2021-2022. Un réajustement du taux sera réalisé en 2022-2023 pour y inclure les autres programmes ayant débuté en 21-22.

⁵ Il est à noter que des changements ont été apportés quant aux critères déterminant l'indice de vétusté.

3. RÉSULTATS

3.1 Plan d'engagement vers la réussite (suite)

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

OBJECTIF 1.2.1

Accroître la réussite des élèves

Indicateur	CIBLE MEQ 2023	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ⁴ 2020-2021	Résultats ⁴ 2021-2022	Résultats ⁴ 2022-2023
Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 7 ans	84,5 %	Cohorte 2011-2012 74,9 %	Cohorte 2012-2013 76,1 %	Cohorte 2013-2014 77,3 %	Cohorte 2014-2015 72,8 %	
Écart de réussite entre garçons et filles au niveau du taux de diplomation	5,6 %	Cohorte 2011-2012 15,6 %	Cohorte 2012-2013 5 %	Cohorte 2013-2014 13,2 %	Cohorte 2014-2015 10,7 %	
Écart de réussite entre EHDA et élèves ordinaires au niveau du taux de diplomation	24,1 %	Cohorte 2011-2012 34,1 %	Cohorte 2012-2013 28,1 %	Cohorte 2013-2014 30,3 %	Cohorte 2014-2015 31,5 %	
Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et ceux des écoles favorisées	6,2 %	Cohorte 2011-2012 16,3 %	NA	NA	NA	
Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	11,1 %	14,7 %	15,1 %	11,3 %	13,5 %	
Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en 4 ^e année du primaire dans le réseau public	87,4 %	91,2 %	Pas d'épreuve COVID-19	Pas d'épreuve COVID-19	88,1 %	

OBJECTIF 2.1

Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes

Indicateur	CIBLE MEQ 2023	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ⁴ 2020-2021	Résultats ⁴ 2021-2022	Résultats ⁴ 2022-2023
Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge ! ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire	65 %	88,24 %	88,24 %	100 %	100 %	

OBJECTIF 2.3

Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures

Indicateur	CIBLE MEQ 2023	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ⁴ 2020-2021	Résultats ⁴ 2021-2022	Résultats ⁴ 2022-2023
Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	50 %	38,7 %	36,7 %	46,9 %	23,5 %	

* Il est à noter que des changements ont été apportés quant aux critères déterminant l'indice de vétusté.

PERMETTRE

3.1 Plan d'engagement vers la réussite (suite)

3.1.3 Explication des résultats

Écarts constatés pour les objectifs portant sur la réussite des élèves

Depuis 2019, le CSSDC a amorcé une démarche de mise en œuvre de séquences d'apprentissage par le biais d'équipes collaboratives. Accompagnées par François Massé, les écoles implantent progressivement cette nouvelle approche dont les résultats seront observables dans les prochaines années.

Bien entendu, le contexte pandémique des dernières années a eu un impact sur les apprentissages des élèves. Pour pallier cela, différents moyens sont déployés dans l'ensemble de nos établissements afin de soutenir les élèves.

Écarts constatés au niveau de la diplomation et de la persévérance des élèves

En plus des nombreux moyens mis en place dans nos écoles secondaires (mesures d'appoints, cours de reprise d'été, etc.), nous avons procédé à l'embauche d'une nouvelle personne-ressource qui a pour rôle de contribuer au raccrochage scolaire en établissant des partenariats stratégiques avec divers organismes communautaires et non institutionnels.

Également, nous participons, depuis janvier 2022, à une communauté de pratique avec d'autres centres de services scolaires sur le développement de nouveaux outils d'aide à la décision basés, entre autres, sur l'Intelligence artificielle. Ces outils nous permettront d'agir en amont sur la réussite des élèves et ainsi augmenter le taux de diplomation.

Écarts sur l'état des bâtiments satisfaisant

En 2021-2022, des changements importants ont été apportés quant aux critères déterminant l'indice de vétusté établi par le MEQ faisant passer notre taux moyen de vétusté à 27 % (21-22). Une démarche provinciale d'inspection uniformisée a eu lieu dans l'ensemble des bâtiments afin d'obtenir un indice de vétusté en cohérence avec tous les centres de services.

Les mesures budgétaires relativement au maintien des actifs et à la résorption de déficit d'entretien sont en forte augmentation, donc des ressources supplémentaires ont été embauchées pour nous permettre d'augmenter le nombre de chantiers.

Il est à noter que la situation pandémique a également contribué à un ralentissement des divers travaux et à l'augmentation des coûts. De plus, la pénurie de main-d'œuvre a ralenti la réalisation de divers chantiers.

Il est important de souligner que deux projets majeurs sont en chantier; une construction d'école primaire qui devrait se terminer en mars 2023 et la construction d'une école secondaire qui devrait être complétée en juin 2024.

3. RÉSULTATS

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclaré au centre de services scolaire

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

ÉCHELLE

Aucun événement
 Moins de 10 événements déclarés
 De 10 à 19 événements déclarés
 De 20 à 39 événements déclarés
 40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Nom de l'établissement scolaire (nombres d'élèves de l'établissement)	Utiliser l'échelle. Exemple : Moins de 10 événements déclarés	Utiliser l'échelle. Exemple : De 10 à 19 événements déclarés	Exemple : 1,8 %
St-Charles (280)	Moins de 10	Aucun	
Christ-Roi (141)	Moins de 10	Moins de 10	
Frédéric Tétrault (203)	Moins de 10	Moins de 10	2
Immaculée-Conception (142)	Aucun	Moins de 10	2
St-Joseph (343)	Aucun	Moins de 10	
St-Pie X (183)	Moins de 10	De 10 à 19	
St-Simon (142)	Aucun	De 10 à 19	
St-Eugène (98)	Moins de 10	Moins de 10	
Aux Quatre-Vents (594)	Aucun	Moins de 10	
École secondaire Jean Rimbault (1314)	Aucun	Moins de 10	
École secondaire La Poudrière (1459)	Moins de 10	De 10 à 19	

3. RÉSULTATS

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Établissement scolaire	Nature des plaintes	Nature des suivis réalisés	Nombre de plaintes qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.
Nom de l'établissement scolaire (nombres d'élèves de l'établissement)	Utiliser l'échelle. Exemple : Moins de 10 événements déclarés	Utiliser l'échelle. Exemple : De 10 à 19 événements déclarés	Exemple : 1,8 %
St-Charles (280)	-Plaintes d'intimidation	Communication avec les parents Soutien à la victime et à l'agresseur Sanctions	
Christ-Roi (141)	-Plaintes d'intimidation -Plaintes de violence	Communication avec les parents Soutien à la victime et à l'agresseur Sanctions	
Frédéric Tétreault (203)	-Plainte d'intimidation -Plainte de violence	Communication avec les parents Soutien à la victime et à l'agresseur Sanctions	2
Immaculée-Conception (142)	- Plainte d'intimidation - Plainte de violence	Communication avec les parents Soutien à la victime et à l'agresseur Sanctions	2
St-Joseph (343)	-Plaintes de violence	Communication avec les parents Soutien à la victime et à l'agresseur Sanctions	
St-Pie X (183)	-Plaintes d'intimidation -Plaintes de violence	Communication avec les parents Soutien à la victime et à l'agresseur Sanctions	
St-Simon (142)	-Plaintes de violence	Communication avec les parents Soutien à la victime et à l'agresseur Sanctions	
St-Eugène (98)	-Plainte d'intimidation -Plainte de violence	Communication avec les parents Soutien à la victime et à l'agresseur Sanctions	
Aux Quatre-Vents (594)	-Plaintes de violence	Communication avec les parents Soutien à la victime et à l'agresseur Sanctions	
École secondaire Jean Raimbault (1314)	-Plaintes de violence	Communication avec les parents Soutien à la victime et à l'agresseur Sanctions	
École secondaire La Poudrière (1459)	-Plaintes d'intimidation -Plaintes de violence	Communication avec les parents Soutien à la victime et à l'agresseur Sanctions	

3. RÉSULTATS

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Une plainte est désignée comme étant toute insatisfaction exprimée verbalement ou par écrit par un plaignant à l'égard d'un service qu'il a reçu ou aurait dû recevoir du centre de services scolaire. Un parent ou un élève majeur a le droit d'exprimer ses commentaires ou de porter plainte. Un formulaire est disponible sur le site Web du Centre de services scolaire des Chênes.

La protectrice de l'élève est une personne nommée par le conseil des commissaires qui intervient lorsqu'un plaignant est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen.

À la demande du plaignant, le responsable du traitement des plaintes, le secrétaire général, lui prête assistance pour la formulation de sa plainte ou pour toute démarche s'y rapportant.

ÉTAPE 1

Après du membre du personnel concerné... La personne insatisfaite d'une décision ou d'un service doit d'abord exprimer son insatisfaction auprès de l'intervenant (auteur de la décision) de l'établissement ou du service concerné, afin de résoudre la situation problématique avec ce dernier. Il est conseillé, au préalable, de recueillir toute l'information, afin de bien comprendre la situation et d'être en mesure de l'exprimer.

ÉTAPE 2

Après de la direction de l'établissement ou du service concerné... Si la première démarche est jugée infructueuse ou inappropriée (en raison de la nature de l'insatisfaction), le plaignant est invité à s'adresser à la direction de l'établissement ou du service (responsable de l'intervenant). **RÉVISION D'UNE DÉCISION CONCERNANT UN ÉLÈVE** Tel que prévu par les articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), la demande de révision d'une décision permet aux parents d'un élève (s'il est mineur), qui se croit lésé dans ses droits par une décision rendue par un titulaire d'une fonction à la Commission scolaire des Chênes, d'en appeler de la décision le concernant. Ce recours est administratif et n'a pas de caractère judiciaire. Avant de formuler une demande de révision de décision concernant un élève, le plaignant doit effectuer les démarches préalables prévues aux étapes 1, 2 et 3.

ÉTAPE 3

Après du responsable du traitement des plaintes... Si les démarches précédentes ne permettent pas de régler la situation à la satisfaction du plaignant, la direction de l'établissement ou

du service concerné réfère le plaignant au responsable du traitement des plaintes, en l'occurrence, le secrétaire général de la commission scolaire. Ce dernier s'assure que les démarches initiales prévues aux étapes 1 et 2 ont été faites et s'assure de la recevabilité de la plainte. Le responsable du traitement des plaintes transmet le dossier à la direction générale adjointe ou aux instances concernées, afin d'assurer un suivi de la plainte dans les meilleurs délais.

ÉTAPE 4

Après de la protectrice de l'élève OU par la voie du processus de révision d'une décision... Si le plaignant est toujours insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen, il peut s'adresser à la protectrice de l'élève. Si l'intervention de la protectrice de l'élève est demandée, cette dernière s'assure que les résultats des étapes précédentes (1, 2 et 3) se sont avérés insatisfaisants ou inappropriés. Durant l'analyse du dossier, la protectrice de l'élève peut rejeter ou refuser une plainte ou cesser l'examen de celle-ci. Dans les 30 jours de la demande du plaignant ou de l'intervention de la protectrice de l'élève, cette dernière donne, par écrit, au conseil des commissaires, son avis sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, lui propose les correctifs qu'elle juge appropriés. Le conseil des commissaires informe, en dernier lieu, par écrit, le plaignant de la décision finale.

Note : La protectrice de l'élève peut intervenir à toutes les étapes d'examen d'une plainte lorsqu'elle estime que son intervention est nécessaire, afin d'éviter que le plaignant ne subisse un préjudice.

Procédure

La demande de révision de décision doit être transmise, par écrit, au secrétaire général du centre de services scolaire et exposer brièvement les motifs sur lesquels elle s'appuie. La demande de révision est, par la suite, acheminée au comité d'étude chargé de son examen, lequel siège à huis clos et de façon confidentielle. Les observations et recommandations du comité d'étude sont ensuite présentées au conseil des commissaires, qui rend alors une décision finale.

Note : Le secrétaire général accompagne le plaignant tout au long de sa demande de révision.

4. UTILISATION DES RESSOURCES

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

Le centre de services scolaire poursuit deux grands objectifs lors de l'élaboration du budget : Donner au centre de services scolaire, à ses services, ainsi qu'aux comités les ressources nécessaires leur permettant de répondre aux exigences des mandats qui leur sont confiés et leur permettant de soutenir les établissements. Donner aux établissements la possibilité d'ajuster les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur mission éducative en vue de favoriser la réussite du plus grand nombre.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

Le processus budgétaire et la détermination des besoins doivent être faits avec équité et transparence, en gestion collaborative en tenant compte de la subsidiarité, de l'imputabilité et de la responsabilité des différents acteurs. L'équilibre budgétaire doit être garanti à priori. La détermination des besoins se fait en conformité avec les éléments identifiés lors des priorités budgétaires au plan d'engagement vers la réussite tel qu'inscrits au plan d'action de l'année, et cela, dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures s'appliquant au centre de services scolaire. Elle tient compte des mandats confiés par la Loi sur l'instruction publique définissant le rôle des différents intervenants et intervenantes du centre de services scolaire. Les principes poursuivis par le centre de services scolaire visent à mettre en place une structure adéquate permettant d'actualiser ces rôles.

Les principaux rôles sont :

- Un rôle de gouvernance Le conseil d'administration est le plus haut dirigeant du centre de services scolaire. À ce titre, il adopte le budget et en assure le suivi.
- Un rôle d'employeur : Le centre de services scolaire doit avoir les ressources financières suffisantes pour exercer son rôle d'employeur et honorer le paiement de son personnel ainsi que les contributions de l'employeur.
- Un rôle corporatif Le centre de services scolaire doit conserver les sommes nécessaires pour le fonctionnement des unités centrales et les dépenses de nature corporative.
- Un rôle de propriétaire des immeubles Le centre de services scolaire doit s'assurer de la conservation de ses biens meubles et immeubles.

La détermination des besoins doit prendre en compte les comités prévus par la loi :

- Le conseil d'administration
- Le comité consultatif de gestion
- Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage
- Le comité consultatif du transport
- Le comité de parents
- Le comité de répartition des ressources
- Les conseils d'établissement.

Les éléments comportant des risques financiers pour les établissements sont considérés. La détermination des besoins du centre de services scolaire prend en compte les dépenses communes centralisées convenues. Le centre de services scolaire doit être en mesure d'assumer le déficit de l'année précédente, si tel est le cas, à moins d'une autorisation de la part du ministre permettant de ne pas résorber en entier le déficit accumulé.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les responsables budgétaires doivent viser l'affectation des crédits annuels qui leur sont alloués dans le but d'assurer la plus grande qualité de services possible ainsi que l'équilibre budgétaire. L'unité administrative est imputable de sa gestion en regard de l'application des règles budgétaires du MÉQ et de l'encadrement lié à la politique budgétaire du centre de services scolaire. Elle tient compte de la transférabilité des ressources financières et humaines ainsi que de la responsabilité des établissements, à l'exception de certaines allocations ciblées ou spécifiques. Les besoins exprimés par les établissements sont pris en compte dans le contexte des règles d'équité, des inégalités sociales et économiques et la présence de clientèle particulières. Les critères retenus pour distribuer les ressources humaines et financières doivent être objectifs et mesurables. La distribution des ressources entre les établissements est faite selon la nature du travail du personnel concerné. Il s'agit de grandes tendances et l'application réelle milieu par milieu peut différer. Le centre de services scolaire soutient les petites écoles ayant moins d'élèves afin d'offrir la marge nécessaire pour supporter l'ensemble des activités d'un établissement. Les critères de répartition des budgets des établissements d'enseignement et services sont révisés annuellement et contenus dans un cahier intitulé « *Critères de répartition des ressources financières* ». Ce document est adopté annuellement par le conseil d'administration.

4. UTILISATION DES RESSOURCES

4.2 Ressources financières

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022

REVENUS

Subvention de fonctionnement du MEQ	166 404 967 \$
Subvention d'investissement	121 \$
Autres subventions et contributions	1 664 199 \$
Taxe scolaire	10 544 710 \$
Autres revenus	15 358 492 \$
Amortissement subvention reportée	10 961 374 \$
Gain sur disposition d'immobilisation corporelle	2 135 307 \$
Total des revenus.....	196 403 171 \$

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

Activités éducatives	134 911 127 \$
Activités administratives.....	7 313 091 \$
Entretien des biens meubles et immeubles	22 283 100 \$
Activités connexes et services d'appoint.....	26 996 336 \$
	194 038 165 \$

DÉPENSES PAR NATURE

Rémunération	158 587 472 \$
Fournitures et matériel	7 889 504 \$
Services, honoraires et contrats	21 472 207 \$
Amortissement et charges d'investissement non capitalisables.....	10 931 397 \$
Autres.....	7 323 693 \$
Total des dépenses	206 204 275 \$

LE SURPLUS

Excédent accumulé au 1er juillet 2021.....	21 694 899 \$
Redressement avec retraitement des exercices antérieurs.....	- \$
Excédent de l'exercice	864 895 \$
Excédent accumulé au 30 juin 2022	22 559 794 \$

ACTIFS FINANCIERS NETS EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MEQ OU D'UN AUTRE PARTENAIRE

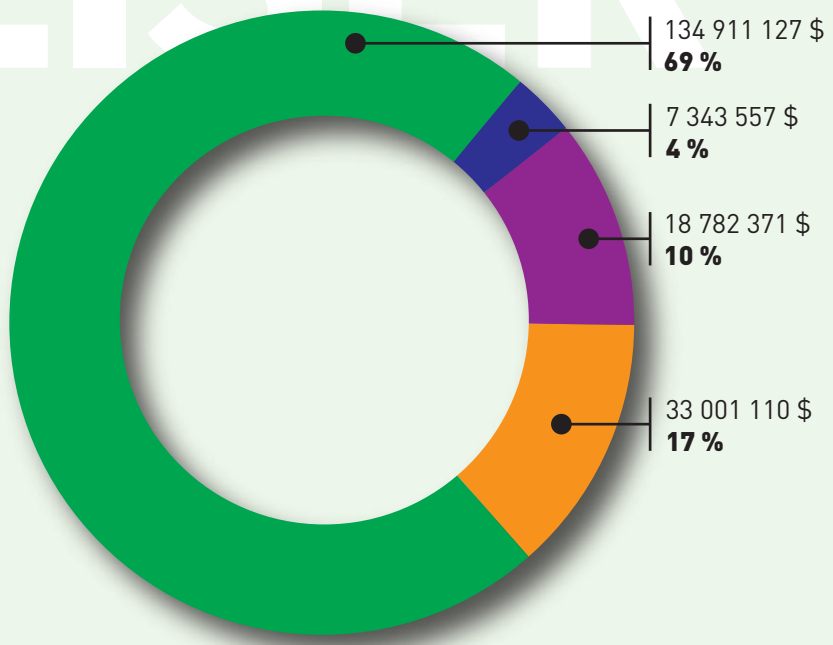
Actifs financiers nets (dette nette)	(237 595 855) \$
Actifs financiers financés par le MEQ ou un autre partenaire.....	267 143 944 \$
Passif financier financé par le MEQ ou un autre partenaire.....	266 365 939 \$
Revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles.....	245 372 199 \$
Actifs financiers nets d'un financement du MEQ ou d'un autre partenaire	6 998 339 \$

4. UTILISATION DES RESSOURCES

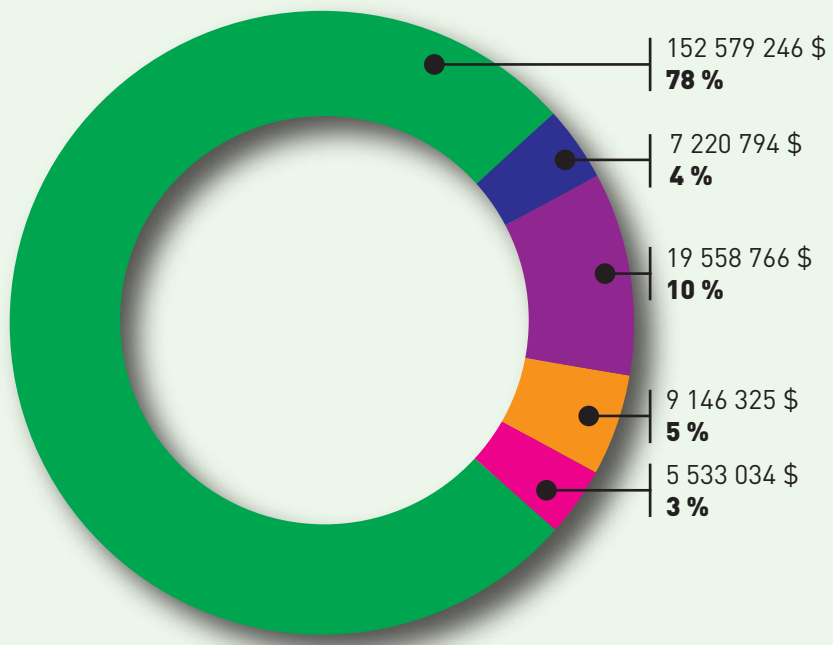
4.2 Ressources financières (suite)

RÉALISER

- Activités éducatives
- Activités administratives
- Entretien des biens meubles et immeubles
- Activités connexes et services d'appoint



- Rémunération
- Fournitures et matériel
- Services, honoraires et contrats
- Amortissement et charges d'investissement non capitalisables
- Autres



4. UTILISATION DES RESSOURCES

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

LE PERSONNEL RÉGULIER*

DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
Personnel enseignant (préscolaire, primaire et secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle)	839	847	880	898
Personnel professionnel (Conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes, etc.)	117	137	139	142
Personnel de soutien (soutien technique, para-technique, administratif, manuel, entretien, etc.)	663	699	712	677
Gestionnaires (Directions d'établissement, directions de service, coordonnateur, conseillers, etc.)	75	78	84	85
Total	1694	1761	1815	1802

LE PERSONNEL OCCASIONNEL*

DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
Personnel enseignant (préscolaire, primaire et secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle)	439	438	506	526
Personnel professionnel (Conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes, etc.)	24	26	21	20
Personnel de soutien (soutien technique, para-technique, administratif, manuel, entretien, etc.)	303	310	348	458
Gestionnaires (Directions d'établissement, directions de service, coordonnateur, conseillers, etc.)	4	4	4	3
Total	770	778	879	1007

*Selon les données recueillies en 2020

4. UTILISATION DES RESSOURCES

4.3 Gestion et contrôle des effectifs (suite)

CONCRÉTISER

Le Service des ressources humaines du Centre de services scolaire des Chênes est responsable de l'ensemble des programmes et des activités relatives à la dotation, à l'évaluation, aux relations de travail, à la rémunération, à la classification et aux avantages sociaux, à la santé et à la sécurité au travail et au développement organisationnel.

De nombreux projets et activités liés au perfectionnement, à la formation et au développement des ressources humaines relèvent également du Service des ressources humaines de même que la planification de la main-d'œuvre, la gestion de la présence au travail et la mobilisation des ressources humaines.

Personnel du centre de services scolaire en 2021-2022

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des

sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) vise à renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment pour suivre et encadrer leur évolution.

En vertu de l'article 20 de cette loi, chaque centre de services scolaire doit faire état de l'application des dispositions prévues en matière de dénombrement des effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit présenter le niveau d'effectifs et sa répartition par catégories d'emplois.

Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, le Centre de services scolaire doit faire état de ses effectifs par catégorie d'emplois dans le rapport annuel.

Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, la cible établie est de 3 079 504,08 heures rémunérées.

Répartition de l'effectif en heures

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	158 883,90	0,00	158 883,90	98
2. Personnel professionnel	257 416,29	66,25	257 482,54	205
3. Personnel enseignant	1 569 746,17	7 282,57	1 577 028,74	1 904
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 079 731,75	1 785,58	1 081 517,33	1 711
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	105 002,19	856,90	105 859,09	146
Total en heures	3 170 780,30	9 991,30	3 180 771,60	4 064

Résumé du niveau de l'effectif (du 1^{er} avril au 31 mars).

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) **3 079 504,08**

Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo

Total des heures rémunérées effectuées (B) **3 180 771,60**

Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo

Ampleur du dépassement, s'il y a lieu **3,25 %**

Calcul : (C) = (B) - (A)

Respect du niveau de l'effectif

Non

Choix de réponse : Oui/Non

Le niveau d'effectif du Centre de services scolaire des Chênes pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 dépasse la cible visée d'environ 3,25 %, notamment en raison d'une hausse de la clientèle et de l'ajout de mesures ciblées visant l'embauche de nouveau personnel. L'organisation scolaire et les plans des effectifs sont analysés annuellement au Comité de répartition des ressources aux fins de l'atteinte des objectifs.

4. UTILISATION DES RESSOURCES

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	14	515 508, 93 \$
Total	14	515 508, 93 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

PROJETS D'INVESTISSEMENT

Nouvelle école Des 2 Rivières

La construction de la nouvelle école à Saint-Lucien, nommée l'école Des 2 Rivières, avance rondement. Les travaux ont débuté à l'été 2021 à la suite de la démolition de l'ancienne école. L'installation des systèmes mécaniques, électriques, de plomberie, de protection incendie se poursuivent à travers les différents secteurs du bâtiment. Les travaux d'enveloppe avancent bien, puisque les membranes pare-air/pare-pluie sont déjà en place. L'isolation extérieure permettant de couvrir les ponts thermiques est en cours d'installation et la fenestration de type murs rideaux est en bonne partie complétée. La rentrée dans la nouvelle école sera donc prévue pour la semaine de relâche pour l'année scolaire 2024.

Nouvelle école secondaire E

La construction de la nouvelle école secondaire, nommée l'école E, a débuté par le déboisement du site en janvier 2021 et les travaux d'excavation ont suivi au printemps. L'érection de la structure de béton et d'acier des trois étages est complétée ainsi que l'appentis mécanique situé sur la toiture du 3^e niveau. L'installation des conduits pour la plomberie, l'électricité et la ventilation au 2^e niveau se compléteront sous peu et le premier tiers du rez-de-chaussée et du 3^e niveau sont en cours. Les fenêtres et les murs-rideaux sont installés sur plus de 75 % de la périphérie de l'école. La toiture sera étanche à compter de décembre 2022 et les travaux de finition intérieure seront entamés durant l'hiver. Les travaux en cours sont toujours sous la supervision serrée de la SQI et des professionnels responsables du projet. De plus, le budget alloué pour le projet a été révisé à la hausse pour un

montant totalisant 167 200 000 \$. L'ouverture projetée de l'école secondaire E est toujours pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Réaménagement de l'école Marie-Rivier

Avec les locaux laissés vacants par le départ du secteur « Alimentation » à l'école secondaire Marie-Rivier, le Service des ressources matérielles a finalisé les travaux à cette école. Le secteur intègre maintenant des classes régulières, des classes d'adaptation, un *Fab-Lab*, un local d'enseignants et un local de départ.

Nouvelle école primaire à Lefebvre

Pour la municipalité de Lefebvre, nous avons eu l'autorisation pour la démolition et la reconstruction de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc au coût de 17 millions. L'appel d'offres des professionnels comprenant des ingénieurs et des architectes a été effectué récemment. On vise maintenant un début de construction à l'été 2023 et une rentrée scolaire dans la nouvelle école primaire en décembre 2024.

Nouvelles demandes (PQI 22-32)

Pour la prochaine édition du PQI 2023-2033, le Centre de services scolaire des Chênes réitère la demande pour l'ajout d'une nouvelle école primaire à Drummondville. Cette dernière a d'ailleurs reçu le financement nécessaire afin d'effectuer des analyses préliminaires et des plans et devis préliminaires afin de préciser les enjeux et les coûts projetés.

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles (suite)

Le centre de services scolaire réitère aussi l'ajout d'une nouvelle école primaire dans la municipalité de Saint Cyrille-de-Wendover et l'agrandissement de l'école primaire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Finalement, le Centre de services scolaire des Chênes ajoute aussi trois nouveaux projets d'ajout d'espaces, soit l'acquisition de l'école Chabanel, appartenant à la Commission scolaire Eastern Township, l'agrandissement de l'école à l'Orée-des-Bois ainsi que la démolition partielle et l'agrandissement de l'école Saint-Nicéphore.

Projets de maintien des bâtiments

- Plus d'une dizaine de projets totalisant près de 11 millions de dollars furent réalisés dans les immeubles du Centre de services scolaire des Chênes dans le cadre de la mesure « Maintien des actifs immobiliers ». Entre autres, les interventions portaient sur des composantes en architecture, en génie civil, en mécanique et en électricité.

En architecture, les plus récents travaux ont permis la réfection de revêtements extérieurs et des fenêtres avec des matériaux soigneusement choisis pour leur durabilité et leur efficacité thermique. Des recouvrements de plancher d'écoles primaires ont aussi été remplacés.

En génie civil, des stationnements et une cour d'école ont été complètement refaits et repensés pour en réduire les îlots de chaleur et régulariser les problèmes liés à la rétention d'eau.

En mécanique, de la distribution de fluide caloporteur a été remplacée et en électricité, des luminaires de plusieurs écoles ont été convertis à l'éclairage à la D.E.L., favorisant ainsi un éclairage plus performant et écoénergétique.

De plus, l'équipe du Service des ressources matérielles a procédé à la réfection complète de la chaufferie de l'école Mayrand en la reliant sur les infrastructures existantes de l'école Jeanne-Mance. Cette intégration avec des équipements de haute performance énergétique permettra la réduction des émissions de CO₂.

- Pour la mesure « Réfection et transformation des bâtiments », le Service des ressources matérielles a réalisé des travaux près de 1 800 000 \$ répartis en 100 projets.

- Notre service a aussi procédé au déménagement du Service aux entreprises (SAE) vers le Centre de formations professionnelles de mécanique de véhicules lourds (MVLRL) à Saint-Germain-de-Grantham.

Projets d'entretien

Le ministère de l'Éducation, dans les règles budgétaires 2021-2022, ajouté une mesure relativement à l'entretien des bâtiments. Dans cette mesure, les travaux admissibles consistent principalement au remplacement du scellant des fenêtres, à la réparation de mortier de briques (joints lézardés), la peinture, le nettoyage des conduits de ventilation ainsi que le remplacement des tuiles de plafond brisées ou souillées. Le Centre de services scolaire des Chênes a investi plus de 650 000 \$ dans l'ensemble des écoles.

Parcs-écoles

- Dans le cadre de la mesure régulière « *Embellissement des cours d'école – année scolaire 2019-2020* », le centre de services scolaire a reçu une aide financière pour la réalisation des projets des écoles Le Relais, Saint-Pierre et Christ-Roi. Le projet de l'école Le Relais est maintenant complété. Ceux des écoles Saint-Pierre et Christ-Roi sont en bonne partie effectués, mais nous avons encore un certain montant à utiliser pour celles-ci.

- Dans le cadre de la sous-mesure « *Embellissement des cours d'école (devancement d'investissement – année scolaire 2020-2021)* », le Centre de services scolaire des Chênes a reçu une aide financière pour bonifier des aménagements. Une dizaine d'écoles avaient été sélectionnées, dont la plupart de ces projets ont été réalisés au cours des derniers mois. Les autres le seront d'ici l'été prochain pour l'école Saint-Pierre et l'école Saint-Félix-de-Kingsey.

- Dans le cadre de la mesure régulière « *Embellissement des*

4. UTILISATION DES RESSOURCES

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles (suite)

cours d'école – année scolaire 2020-2021 », nous avons reçu une aide financière pour la réalisation de sept projets pour les écoles suivantes : Bruyère, Saint-Charles, Saint-Majorique, Saint-Joseph, Du Sentier, Aux Quatre-Vents et À l'Orée-des-Bois. La plupart des projets pour ces écoles sont complétés. Le budget total n'est pas totalement écoulé pour la plupart des écoles, de petits projets seront à considérer pour utiliser le restant du montant.

- Dans le cadre de la mesure régulière « *Embellissement des cours d'école – année scolaire 2021-2022* », nous avons reçu une aide financière pour la réalisation de 12 projets pour les écoles suivantes : Saint-Jean, Roméo-Salois, Des Deux Rivières, De la Marconi, Saint-Nicéphore, Saint-Pie X, Jean-Raimbault, Mayrand, Jeanne-Mance, Immaculée-Conception, Bruyère et Marie-Rivier. Les projets sont actuellement en préparation ou le seront sous peu. Certaines commandes ont déjà été passées afin d'en permettre la réalisation au cours de l'été 2023.

Santé et sécurité

- Durant la pandémie de la COVID-19, le Service des ressources matérielles supporte toujours les établissements scolaires et s'assure d'approvisionner ces derniers tant au niveau des équipements de protections individuels, qu'au niveau des produits de désinfection et des tests rapides.
- Notre service a aussi procédé au suivi de la qualité d'air en suivant le plan d'action issu de la matrice de priorisation en qualité d'air. Cette matrice permet de suivre, de prioriser et de maintenir l'état des systèmes de ventilation afin de s'assurer une qualité d'air optimale dans les écoles. Du nettoyage de ventilation et du balancement ont été réalisés dans plusieurs écoles.

- Conformément aux directives du MEQ, le Service des ressources matérielles, a terminé le déploiement de l'ensemble des sondes de CO2. Chaque local d'apprentissage contient un lecteur de CO2. Un monitoring en temps réel est effectué et des suivis sont effectués aux écoles lorsque les normes sont dépassées. Des guides sur les actions à déployer afin de maintenir une bonne qualité d'air dans les classes ont été communiqués aux différentes directions d'écoles.

Gestion contractuelle

Comme demandé par la loi sur le contrôle des effectifs, un organisme public doit faire état d'inscrire les renseignements relatifs aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus déterminée par le Conseil du trésor dans son rapport annuel.

Reddition LGCE

Rapport annuel 2021-2022

Entreprise	Personne physique	Nombre de contrats	Montant avant taxes
9	0	14	515 808, 93 \$

DIRRE

4. UTILISATION DES RESSOURCES

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles (suite)

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021-2022

Lors de la réalisation des différents projets en maintien d'actifs immobiliers et d'ajout d'espace, le Centre de services scolaire des Chênes (CSSDC) mise sur des technologies d'avant-garde afin de réduire son empreinte écologique dans l'exploitation de ses bâtiments. Ainsi, quatre grands principes sont mis de l'avant.

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Tout d'abord, le premier principe consiste en la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en privilégiant les énergies propres et renouvelables. Dans les derniers projets de réfection de systèmes de chauffage, le Service des ressources matérielles a été en mesure de réduire l'utilisation du mazout et du gaz naturel réduisant donc l'émission de centaines de tonnes de CO₂ annuellement. Dans les nouvelles constructions, seulement l'électricité est utilisée afin de chauffer l'enveloppe des bâtiments.

2. Réduction, à la source, du gaspillage d'eau potable

Lors de projets de réfections de blocs sanitaires ou de construction de nouvelles écoles, des équipements à faible débit d'eau et des équipements à détecteurs de mouvement sont spécifiés aux plans. De plus, lors de la réfection des systèmes de refroidissement et de climatisation, l'utilisation de l'eau potable comme refroidissement est désormais retirée.

3. Réduction de la consommation électrique des bâtiments

Étant un grand consommateur d'électricité, le CSSDC opte pour des équipements à grande efficacité énergétique tels que des thermopompes, de l'éclairage au DEL, de la détection de présences pour l'éclairage ainsi que des systèmes de régulation du bâtiment permettant un usage hors pointes de l'électricité. Toutes ces mesures permettent à Hydro-Québec d'avoir une meilleure gestion de leur distribution électrique.

4. Utilisation de matériaux (durabilité, entretien et durée de vie)

Finalement, le dernier principe est l'utilisation de matériaux en fonction de la durabilité, de l'entretien et de la durée de vie. Des choix de conception sont faits lors de la réalisation des projets afin de prévoir un cycle de vie prolongée des équipements. Lors d'une nouvelle construction, l'équipe soutient des choix conceptuels, techniques ainsi que des matériaux basés sur un cycle de vie de 75 ans.

MAINTIEN DE L'ACTIF IMMOBILIER

2020-2021 (Année précédente)		2021-2022 (Année de reddition de comptes)	
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
0	14 218 434 \$	15 054 717 \$	0

ENSEIGNER

4. UTILISATION DES RESSOURCES

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.2 Ressources informationnelles

SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'année 2021-2022 se veut en continuité de l'année précédente en ce qui concerne l'accroissement du volume d'activités, des investissements et des requêtes de service.

L'année précédente, le ministère de l'Éducation du Québec avait devancé certaines enveloppes d'investissement dans le secteur des technologies de l'information. L'ensemble des travaux reliés à ces investissements n'ont pu tous se faire et se sont poursuivis en 2021-2022 en raison entre autres des problèmes d'approvisionnement, de notre capacité de production et de la situation pandémique qui a encore provoqué du télétravail et de l'enseignement à distance.

Notre équipe continue de s'adapter à l'accroissement rapide de notre parc d'équipements informatiques et des effets sur notre infrastructure technologique. Les interventions sur des pièces majeures de notre infrastructure réseau se sont poursuivies. À ce titre nous avons fait l'acquisition et mis en opération un tout nouveau pare-feu de plus grande capacité et poursuivi les travaux de rehaussement des commutateurs afin d'accroître la robustesse de notre réseau.

Les projets immobiliers menés par le Service des ressources matérielles continuent à avoir un impact important sur la feuille de route de l'équipe du Service TI. Notre équipe a complété la configuration et la livraison des ordinateurs, des tablettes numériques, des tableaux et écrans interactifs et des bornes sans fils et a procédé à la mise en service de l'infrastructure réseau pour la nouvelle école primaire de la Marconi, quelques 24 nouvelles classes modulaires et le Centre ALESSA.

En 21-22 nous avons également débuté des travaux sur l'utilisation des données à l'aide d'outil d'intelligence artificielle. Nous avons poursuivi divers travaux visant à renforcer la sécurité de l'information par l'implantation d'un antivirus nouvelle génération et avons fait l'implantation de nouveaux outils de surveillance.

En conclusion, l'équipe TI est heureuse de constater tout le travail accompli et tous les apprentissages réalisés par nous et nos usagers. Ces apprentissages se maintiennent et demeureront fort utiles dans différents contextes et au-delà de la situation pandémique.

ÉCOUTER

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Introduction

L'année 2021-2022 a mené à la rédaction d'un seul avis du Protecteur de l'élève.

Portrait de situation

Outre de nombreuses demandes d'information, 16 dossiers m'ont été adressés. Un de ces dossiers a mené à la rédaction d'un avis et a requis la collaboration de nombreux intervenants à l'interne.

Voici le détail des dossiers :

- 14 dossiers concernaient des situations au primaire:
 - 7 plaintes portant sur des problèmes de communication se sont réglées à l'interne après référence à la direction ou au service concerné
 - 1 plainte relative à une irrégularité administrative a été réglée après un contact auprès de la ressource concernée
 - 1 plainte concernant des difficultés d'utilisation de TEAMS a été solutionnée par l'intervention du service concerné
 - 1 plainte alléguant intimidation a été redirigée et réglée par la direction concernée
 - 2 plaintes requérant des services supplémentaires pour des élèves à besoins spéciaux ont été traitées à l'interne
 - 2 plaintes contestant l'ouverture des fenêtres en hiver ont été réglées par les directions concernées
- 1 dossier concernait une situation au secondaire
 - 1 plainte en regard de Sport-Etudes s'est réglée entre le moment du dépôt de la plainte et mon éventuelle intervention
- 1 dossier concernait le secteur de la formation générale aux adultes
 - 1 plainte s'objectant à une sanction; cette plainte a donné lieu à un avis

RECOMMANDATIONS PRODUITES DANS L'AVIS PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans l'éventualité où cet élève envisage un retour aux études au secteur régulier pour l'an prochain, j'adresse les recommandations suivantes :

1. Analyser l'évaluation psychométrique qui a déjà été administrée à cet élève en-dehors du cadre scolaire ou en l'absence d'une telle évaluation, en faire une via les services scolaires;
2. Offrir en priorité des services d'information et d'orientation scolaire à cet élève;
3. Offrir des services professionnels dès que l'élève en accepterait;
4. Maintenir auprès de cet élève les attentes de comportements et de propos appropriés à l'environnement scolaire;
5. Évaluer l'offre de scolarisation pour cet élève s'il décide de poursuivre son cheminement académique autrement que par le cheminement régulier.

Dominique Paillé LL.B.

Protecteur de l'élève

P
R
O
M
O
U
V
R

5. ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

5.1 Bilan du transport scolaire

TRANSPORT SCOLAIRE

En 2021-2022, le transport scolaire a assuré le transport scolaire de près de 9000 élèves sur le territoire de la Centre de services scolaire des Chênes, représentant 308 parcours différents effectués par 157 véhicules qui parcourent plus de 11 800 km quotidiennement. L'augmentation de la clientèle et les besoins spéciaux de certains élèves ont amené l'ajout de trois berlines.

En raison de la pandémie de Covid-19, la Direction générale de la santé publique a émis certaines conditions :

- Port du masque de procédure pour tous les élèves;
- Assignation des places dans les autobus;
- Désinfection quotidienne du véhicule;

Nous avons également fait appel à la solidarité des parents ayant droit au transport scolaire en leur demandant d'assurer le transport de leur enfant lorsque cela leur était possible. Cela a contribué à faciliter la gestion du transport scolaire et réduire les risques associés à la transmission de la Covid-19.

Le 21 décembre 2021 ainsi que du 5 au 14 janvier 2022 inclusive-ment, les écoles ont été fermées par le gouvernement à cause de la Covid-19.

Nous avons subi quelques bris de service causés par l'isolation de certains conducteurs dû au Covid-19

Près de 950 demandes de transport à une deuxième adresse ou place de courtoisie ont été acceptées.

CO
CO
LA
VA
BO
RE
RE

5. ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

5.2 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises

FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

Centre Sainte-Thérèse

Gestion du Centre de l'éducation des adultes (éducatifs, pédagogiques, financières et ressources humaines).

Accompagnement du Conseil d'Établissement du Centre Sainte-Thérèse.

Gestion des activités pédagogiques et scolaires au Centre de détention de Drummondville en collaboration avec la direction adjointe et le Service Correctionnel du Canada (SCC).

Supervision d'une stagiaire en direction.

Après consultation et discussion avec les élèves, l'équipe-Centre et le CÉ, l'appellation Centre Sainte-Thérèse sera remplacée par l'appellation FGA Drummond lors des futures communications.

SARCA

Renouveau de l'image du SARCA (Service d'Accueil et Référence, de Conseil et d'Accompagnement) et nouvelle appellation des services : SARCA Drummond.

Arrivée du nouveau site, SARCA Drummond et FGA Drummond à l'adresse : sarcadrummond.ca et fgadrummond.ca. Site à finaliser lors de l'année scolaire 22-23.

Tournée par les professionnelles du SARCA auprès des organismes afin de faire connaître les services de l'éducation des adultes. Depuis 2020, les organismes suivants ont été rencontrés :

Accès Travail, Novem, Opex, SEMO, Partance, Intro Drummond, La Tablée populaire, Habit Action, CJE Drummond, La Piaule, Carrefour d'entraide Drummond, Centre de ressources pour hommes, Maison de la famille, Rose des vents et Le Tremplin.

Renouveau des outils promotionnels reliés au SARCA Drummond.

Mise sur pied d'un projet exploratoire d'un service SARCA en collaboration avec le Centre Paul-Rousseau pour recruter des étudiants internationaux et débiter les travaux en reconnaissance des acquis des métiers semi-spécialisés (FMS).

Projet immobilisation

Début des travaux afin de réaliser la peinture de l'ensemble du Centre Sainte-Thérèse.

Normes et modalités

Mise à jour du guide des normes et modalités reliées à la sanction des programmes de l'éducation des adultes.

Implications

Implication au comité national BIM (Banque d'instruments de mesure en évaluation), au comité de consultation de la FCSSQ (Fédération des Centres de services scolaires du Québec) au niveau du secteur FGA, comité régional en FGA, comité des gestionnaires des services éducatifs dans les pénitenciers fédéraux, COP FGA régional 04-17.

CSS des chênes

Implication au comité des ressources, au comité sur la persévérance, Cop FGA avec la direction générale, comité sur les ressources informatiques, comité consultatif de gestion.

Collaboration avec les Services du CSS des Chênes.

NOTER

5. ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

5.2 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises (suite)

FORMATION PROFESSIONNELLE

En collaboration avec la Société de développement économique de Drummondville (SDED), nous avons intensifié notre recrutement d'élèves internationaux; embauche d'une ressource, services bonifiés, accompagnement des élèves avant leur arrivée et une présence lors de 2 missions économiques en mode virtuel. Nos actions ont conduit à une trentaine d'inscriptions dans différents programmes. Un sommet pour nous.

À la fin de l'année, nous avons eu la bonne nouvelle que nous espérions depuis plusieurs années; nous avons maintenant l'autorisation d'offrir le DEP charpenterie-menuiserie. Depuis 2006 nous pouvions offrir le programme avec une entente avec le CSS Chemin du Roy.

À la demande du CIUSSS-MCQ, notre centre a démarré une des nombreuses cohortes en formule accélérée du DEP en santé assistance et soins infirmiers (SASI) pour pallier au besoin d'infirmiers/infirmières auxiliaires partout au Québec.

Au Centre Alessa, nous avons ajouté un service alimentaire dans notre fabrique des apprentis qui a eu un franc succès. C'est un service que nous allons maintenir.

Nous avons continué à travailler avec les sociétés de transport notre projet de formation pour la mécanique des autobus urbains. Quelques rencontres ont eu lieu à l'automne. Nous avons également déposé une demande avec le Service aux entreprises pour des projets de formation en lien avec l'électrification des véhicules lourds.

Finalement, il a été débuté des travaux d'approche collaborative avec les départements.

APPRENTISSAGE

5. ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

5.2 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises (suite)

SERVICE AUX ENTREPRISES

L'équipe

De façon régulière, 18 personnes ont fait partie de l'équipe administrative au cours de l'année 2021-2021, avec des pourcentages de tâche et des statuts variables.

Bureau de Drummondville

Vicky Côté	Directrice	100 %
Daniel Deak	Agent de développement	100 %
Pierre Tessier	Agent de développement	10 %
France Chamberland	Agente de développement	100 % (6 mois)
Catherine Houde-Laliberté	Agente de développement	100 %
Annick Bellavance	Agente de développement	100 % (6 mois)
Cindy Bessette	Agente de bureau	100 %
Danye Savard	Secrétaire	100 %
Janik Péland	Secrétaire	100 %
Lucie Tessier	Secrétaire	100 %
Lucie Tremblay	Agente d'accompagnement	60 % (6 mois)

Bureau de Nicolet

Josée Dumas	Agent de développement	80 % (6 mois)
Geneviève Bédard	Secrétaire	20 %

Bureau de Victoriaville

Isabelle Tardif	Agente de développement	80 %
Vincent Blais	Agent de développement	100 %
Stéphanie Élie	Secrétaire	80 %
Mélissa Côté	Secrétaire	80 % (remplacement)
Stéphane Croteau	Agent de développement	40 %
Yannick Maheu-Girard	Agent de développement	30 %

À cette équipe se joint, une équipe d'enseignants, de spécialistes de contenu et de consultants. Ils sont près de 150 à avoir dispensé de la formation ou de l'accompagnement pour Le_SAE en 2021-2022.

5. ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

5.2 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises (suite)

LA PRÉSENCE DANS LE MILIEU

L'un des objectifs du regroupement est que le_SAE et ou les membres de son équipe participent de différentes façons au rayonnement du service aux entreprises et contribuent de près ou de loin au développement de la communauté, des organisations et à la qualification de la main d'œuvre et ce, sur les territoires des trois centres de services scolaires.

Région du Centre-du-Québec

Conseil régional des partenaires du marché du travail du Centre-du-Québec

- Membre représentant le milieu de l'enseignement

Formation Québec en réseau

- Membre du conseil d'administration
- Membre du comité santé
- Membre du comité carcéral
- Membre du comité formation de base en entreprise

Démarche régionale de codéveloppement Centre-du-Québec |

Projet formation numérique

- Membre du comité pilotage Accompagnement et formations numériques

Région de Drummondville

Chambre de commerce et industrie de Drummondville

- Membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce

Jeune Chambre de commerce Drummond

- Partenaire Concours Élan pour le prix coup de cœur.

Centre de pédiatrie sociale de Drummondville

- Membre du conseil d'administration

Région de Nicolet et Bécancour

Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec

- Membre du comité formation

Région d'Arthabaska et Érable

Chambre de commerce et industrie des Bois-Francs et Érable

- Membre

Association des gens d'affaires de Warwick

- Membre

Comité immigration de L'Érable

- Membre

LES RÉALISATIONS

Voici quelques-unes de nos réalisations :

La formation sur mesure, où une entreprise achète, pour ses travailleurs, de la formation adaptée à leur réalité, dans leur entreprise ou dans nos ateliers :

Cela représente 180 entreprises

1124 participants | 4583 heures de formation

Les formations à temps partiel dans le cadre du programme Centré sur mes compétences, financé par Services-Québec, où une entreprise peut inscrire un ou des travailleurs. La formation est générique et convient à tous;

Cela représente 34 formations

255 participants | 414 heures de formation

Les formations dont Services Québec offrent à sa clientèle pour les outiller à réintégrer le marché de travail;

Cela représente 11 formations

48 participants | 1884 heures de formation

Les formations continues en partenariat avec des comités sectoriels de la main d'œuvre et les comités paritaires pour répondre aux besoins de leurs membres;

Cela représente 12 formations

51 employés | 586 heures de formation

Les formations en partenariat avec nos centres de services scolaires, pour former des élèves ou des employés;

Cela représente 30 formations

225 participants | 455 heures de formation

Les formations sanctionnées par le ministère de l'Éducation du Québec, que ce soit par l'entremise des formations menant à une attestation d'études professionnelles ou une compétence à la carte;

Cela représente 44 programmes d'études et compétences

9142 heures | 404 élèves

Au total, c'est plus de 360 projets qui ont été réalisés par le_SAE en cours d'année 2021-2022

RÉCOMPENSER

5.2 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises (suite)

NOS PROJETS MAJEURS

Formation d'aide commis en épicerie

La formation d'aide-commis en épicerie est un partenariat avec Services Québec, Sphère Québec et le_SAE. Ce projet de formation avait pour objectif de faciliter l'intégration en emploi de personnes vivant une situation de handicap. La formation a permis à 8 participants d'acquérir les outils nécessaires pour bien intégrer le secteur des commerces d'alimentation, secteur d'activité en grand besoin de main d'œuvre depuis la pandémie. La formation fut d'une durée de 306 heures et d'une étendue de 16 semaines. En cours de formation, six journées sont dédiées à l'exploration et l'immersion. Les participants ont eu l'occasion de visiter l'entreprise avec laquelle ils auront été jumelés afin d'établir un contact et un confort avant le stage final. Celui-ci, termine le parcours et s'est déroulé à raison de 4 journées de 6 heures, pendant 3 semaines. 6 participants ont terminé le parcours avec succès et 5 ont décroché un emploi.

AEP Travaux agricoles

Avec la venue d'un nouveau programme menant à l'Attestation d'études professionnelles en travaux agricoles. Le_SAE, en partenariat avec AGRICarrières et le Programme de formations de courte durée (COUD) privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail, a le mandat de développer les contenus pédagogiques sous le format d'alternance travail études. Il s'agit de développer les guides d'apprentissages pour l'ensemble des compétences, le guide de l'enseignant et aussi les guides d'accompagnement en milieu de travail. Ce projet permettra aussi de dispenser cette formation sur notre territoire en 2022-2023 pour une nouvelle main d'œuvre en agriculture.

Développement des compétences en soutien informatique

Le_SAE a procédé au déploiement d'une formation « *Développement des compétences en soutien informatique* », pour donner suite à un appel de projets dans le cadre du programme Projets stratégiques de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi en région, du Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) du Centre-du-Québec, soutenu par la Commission des partenaires du marché du travail. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, a fait l'annonce le 22 juin 2021, d'une aide financière de 77 500 \$ pour soutenir ce projet.

Il s'agit de 5 formations autoportantes d'une durée chacune de 30 heures, les 5 cours sont : Résolution de problèmes, Logiciel d'application, Système d'exploitation récent, Réseau : gestion de l'accès et Moyen de télécommunication. Ce projet était accompagné d'un soutien financier salarial pour les entreprises et c'est encore possible d'en bénéficier en 2022-23.

AEP Agents administratifs en soutien aux secteurs cliniques

En décembre 2021, Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, et le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, ont fait l'annonce de la mise en place d'une formation accélérée afin d'aider le réseau de la santé et des services sociaux en contexte de rareté de main-d'œuvre. L'objectif panquébécois était de former 3 000 agents administratifs en soutien au secteur clinique, d'ici l'été 2022.

Du côté du Centre-du-Québec, le_SAE a formé 55 agents dans ce programme d'une durée de 240 heures.

Francisation en entreprise

Avec l'arrivée de travailleurs étrangers, les entreprises font appel au service aux entreprises pour permettre à leurs employés de développer leurs compétences en français et ce, avec une aide financière de Services Québec. Cela a permis au service aux entreprises d'accompagner plus d'une soixantaine de travailleurs étrangers pour faciliter leur intégration avec la terminologie et le vocabulaire propres à leur environnement de travail, pour un total de 1558 heures de formation pour l'année 2021-2022. C'est un service de plus en plus demandé et qui se poursuit en 2022-2023.

5. ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

5.2 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises (suite)

Hydraulique par le numérique

Nous avons remarqué que dans différents programmes d'études des notions de base en hydraulique sont requises et aussi pour plusieurs postes dans le secteur manufacturier de la région. Afin d'offrir une formation qui conviendra à plusieurs types d'entreprises manufacturières et pour différents DEP, tels que

- DEP Mécanique industrielle de construction et d'entretien
- DEP Électromécanique de systèmes automatisés
- DEP Opérateur d'équipement de production

le_SAE, avec le soutien d'une mesure financière du ministère de l'Éducation, a développé du contenu asynchrone pour favoriser le maintien à la formation et à l'emploi des gens qui touche de près ou de loin à des systèmes hydrauliques. Il s'agit d'un contenu théorique sous une forme plus imagée, avec des vidéos pour mieux visualiser et comprendre les principes essentiels. Une formation adaptée à la réalité des industries et qui permettra aux gens de suivre la formation selon leur horaire. La formation est disponible à tous sur notre plateforme d'apprentissage en ligne : lesaeenligne.ca.

Tôlerie par le numérique

Le centre de services scolaires des Chênes a fait appel à son service aux entreprises pour l'aider à développer certains contenus d'apprentissage en lien avec la tôlerie à inclure dans son programme d'études menant au DEP opérateur d'équipements de production. Ainsi le_SAE, avec le soutien d'une mesure financière du ministère de l'Éducation, a développé certains contenus touchant la tôlerie pour que les élèves puissent faire de l'apprentissage de façon autonome, au moment qui leur convient, sans avoir à se déplacer en centre de formation. Ce contenu est disponible à tous via notre plateforme d'apprentissage lesaeenligne.ca.

AEP Mécanique de véhicule électrique

En octobre 2021, nous avons gradués huit élèves, six hommes et deux femmes, de la première cohorte du programme d'études menant à l'Attestation d'études professionnelles en mécanique de véhicule électrique pour automobiles. Un programme de 645 heures. Pour l'année 2021=2022 deux autres cohortes ont vu le jour.

LE SUIVI DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Revenus

Le Centre de services scolaire des Chênes est fiduciaire du regroupement. Toutefois, certains revenus sont comptabilisés au CSS de la Riveraine qui assure la coordination de la formation à distance dispensée en entreprise. Les revenus des compétences à la carte et des AEP sont également comptabilisés dans chacun des CSS qui dispensent la formation.

Pour l'année 2021-2022, les revenus consolidés s'élèvent à 3 358 306\$, une légère baisse par rapport à l'année précédente qui avait été exceptionnelle dans le contexte pandémique afin de former un grand nombre de préposé.es aux bénéficiaires dans les CHSLD.

Dépenses

Les dépenses variables représentent les dépenses directement liées à la prestation de service : salaire des enseignants, matériel didactique, matériel périssable, etc. Ces dépenses comprennent entre autres les frais d'utilisation de locaux que Le_SAE verse aux différents centres de formation professionnelle. Pour l'année 2021-2022, l'utilisation de locaux représente 79 314 \$.

Les frais fixes représentent les salaires des membres de l'équipe, les frais de déplacement, la publicité corporative, la représentation, les frais de bureaux et tout ce qui n'est pas rattaché à un projet en entreprise.

Pour l'année 2021-2022 l'ensemble des dépenses représente : 2 956 230\$

Surplus d'exercice

Pour l'année 2021-2022, le surplus d'exercice s'élève à 402 076 \$. Ce montant a été redistribué selon le protocole d'entente du Service aux entreprises régionalisé des Centres de services scolaires des Bois-Francis, des Chênes et de la Riveraine.

PRÉVOIR

5.2 Bilan de la formation générale aux adultes, de la formation professionnelle et du Service aux entreprises (suite)

Des prévisions pour 2022-2023

L'année 2022-2023 débutera par l'embauche de nouvelles ressources pour combler des postes vacants.

Le_SAE coordonnera dorénavant les activités de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation professionnelle pour l'ensemble des 3 Centres de services scolaires. En combinant ainsi les programmes d'études disponibles sur le territoire et en ayant en place une équipe destinée à faire la promotion et l'accompagnement de la RAC, nous allons permettre via cette démarche à qualifier davantage d'individus.

Avec l'électrification des transports le_SAE souhaite participer au développement d'un programme menant à une attestation d'études professionnelles pour former de nouveaux travailleurs dans le domaine de la mécanique de véhicules lourds routiers et autobus hybrides et électriques, ainsi qu'un programme de formation continue pour les mécaniciens déjà en emploi.

Le_SAE tentera de se positionner auprès des entreprises de la région avec la technologie de réalité mixte pour accompagner les entreprises dans le transfert des compétences et des savoirs, dans de nouvelles façons de faire en maintenance ou suivis à distance ou pour concevoir et manipuler des plans.

Le_SAE aidera les entreprises à prendre le virage dans le développement des compétences par le numérique.

Le_SAE souhaite accompagner les entreprises de la région ainsi que les comités sectoriels de la main d'œuvre dans l'apprentissage des compétences de bases et du futures.

Le_SAE poursuivra ses collaboration régionales et provinciales avec ses partenaires, tels que Services Québec, le ministère de la Santé et de Services sociaux, les comités sectoriels de la main d'œuvre, Formation Québec en réseau, etc.

QUELQUES LIENS

lesaeenligne.ca

<https://jcdrummond.ca/finalistes-du-concours-elan/>

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-ministre-jean-boulet-accorde-plus-de-117-000-pour-favoriser-le-developpement-de-la-main-d-oeuvre-et-l-emploi-au-centre-du-quebec-834668768.html>

<https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqu-3318/>

5. ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

BALISER

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (suite)

ANTICIPER

SECTION III CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

- 1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;
- 2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

5. ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (suite)

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

- 1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;
- 2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

- 1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;
- 2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;
- 3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (suite)

CHAPITRE III PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- 1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
- 2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
- 3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président. Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

5. ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (suite)

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

- 1° la réprimande;
- 2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;
- 3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (suite)

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribut au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

**Centre
de services scolaire
des Chênes**

Québec 

457, rue des Écoles, C.P. 846
Drummondville, Québec J2B 6X1
Téléphone : 819 478-6700
www.cssdeschenes.gouv.qc.ca
www.facebook.com/csdeschenes